

PROCES-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2000-2004

N° 26

Séance du lundi 6 mai 2002, à 19 h 30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence: M. Patrick Haldimann, président

Trente-deux conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusés(e)s: Mme Katia Babey, M. Patrick Gaschen, Mme Anne-Marie Girardin, M. Amaël John, M. Laurent Kurth, M. Emile Saison, M. Cédric Schweingruber, Mme Manuela Surdez, M. Jean-Pierre Veya

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Patrick Haldimann, président : Je vous souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil général.

Je vais demander au Conseil communal de ne pas avoir trop souvent recours à cette pratique de séance bimensuelle, car comme cela a déjà été dit, nous ne sommes que de pauvres miliciens. Merci.

Je n'ai pas reçu de correspondance, ni de motion, ni d'interpellation, le temps entre les deux séances étant vraisemblablement un peu court.

Si l'ordre du jour n'appelle pas de remarque de votre part, je vous propose de commencer directement. J'interviendrai sur la proposition du Conseil communal lorsque nous traiterons le point 3 de l'ordre du jour.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDSORDRE DU JOUR26^e séance du Conseil général du lundi 6 mai 2002à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Nomination de deux membres du POP-US à la Commission du budget et des comptes 2003
2. Rapport du Conseil communal du 15 avril 2002 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 850'000,-- pour l'exécution, à la rue Pouillerel, d'un chantier de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour l'éclairage public et pour la remise en conformité de la signalisation routière (travaux consécutifs à la rupture d'une conduite d'eau le 16 novembre 2001)
3. Rapport du Conseil communal du 15 avril 2002 en réponse aux motions libérale/PPN et radicale « Drogue et sécurité » et de M. Patrick Erard concernant la lente déstructuration du tissu social et les nouvelles missions d'encadrement de la jeunesse
4. Rapport du Conseil communal du 15 avril 2002 en réponse à la motion de M. Pierre Bauer concernant «la décentralisation et la réorientation des activités du CAR»
5. Postulat de M. Frédéric Hainard invitant le Conseil communal à étudier la possibilité de donner à la commission scolaire le mandat de gestion de l'école enfantine
6. Motion de M. Frédéric Hainard et consorts déposée le 21 février 2002 "*Renforcement et regroupement des directions des Ecoles primaire et enfantine*"
7. Interpellation de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 29 avril 2002 "*Le DEWS, le DEN et nous?*"

CONSEIL COMMUNAL

M. Patrick Haldimann, président: Donc, nous commençons par le point 1, concernant la nomination de deux membres du pop-us à la commission du budget et des comptes 2003.

Sont nommés pour le groupe pop-us à la commission du budget et des comptes 2003 : M. Jean-Pierre Veya et M. Théo Bregnard

M. Patrick Haldimann, président: Nous passons au point 2 concernant le rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 850'000.-.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui

d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 850'000,-- pour l'exécution, à la rue Pouillerel, d'un chantier de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour l'éclairage public et pour la remise en conformité de la signalisation routière. Travaux consécutifs à la rupture d'une conduite d'eau le 16 novembre 2001.

(du 15 avril 2002)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Une rupture de la conduite d'eau reliant les réservoirs du Sud à celui du Nord de la Ville (sur Pouillerel entre Léopold-Robert et le réservoir de Plaisance à la hauteur de la rue du Doubs) s'est produite le 16 novembre 2001 en fin de soirée, conduisant à des coûts de réfection provisoire de plus de Fr. 220'000,-- sans tenir compte des dégâts aux immeubles riverains, ainsi qu'à un atelier et surtout sans avoir permis de corriger l'état de la conduite sur plus de 14 mètres. Le flux de l'eau a emporté plus de 24 m³ de chaille jusque sur l'avenue Léopold-Robert. Les constats faits à cette occasion montrent des traces de corrosion importantes sur une canalisation datant des années 1925. Quatre autres ruptures ou fuites se sont produites sur cet axe, en 1956 au carrefour rue du Temple-Allemand, en 1978 entre les carrefours Numa-Droz et Paix, ainsi qu'en 1990 et 1996 au/et à proximité du carrefour rue de la Serre.

Une nouvelle rupture ne peut être toutefois exclue et elle est même probable si aucune action de remplacement n'est entreprise sur cette artère avec circulation de poids lourds, notamment de bus des TC. D'autres services doivent aussi réaliser des travaux de rénovation de leurs réseaux sur les mêmes tronçons de chaussée, alors qu'ils ne les auraient pas entrepris tout de suite en dehors de ces circonstances, ce qui est particulièrement valable pour les Travaux Publics.

Programme des travaux sur 3 ans : 2002 – 2004

Les travaux seront entrepris en trois étapes, la première en 2002 sur le tronçon Numa-Droz rue du Nord, tronçon sur lequel un revêtement provisoire a été posé suite à la rupture de la canalisation en 2001.

La deuxième étape sera celle comprise entre l'avenue Léopold-Robert et Numa-Droz, c'est celle qui demande le plus de travail car le collecteur d'eau usée doit être remplacé. C'est aussi le tronçon où les pressions dans la conduite d'eau sont les plus élevées.

Enfin, la troisième étape comportera le tronçon rue du Nord - réservoir de Plaisance. C'est aussi le tronçon où les pressions dans la conduite d'eau sont les plus basses. Il sera réalisé au moyen d'un chemisage de la conduite existante.

Seule la première étape fait l'objet de cette demande de crédit, les deux autres étapes seront intégrées à la prochaine demande de crédit SI-TP-Police.

Afin de regrouper au maximum les intervenants, comme habituellement Swisscom et Cablecom seront invités à participer aux travaux planifiés pour ces trois années.

Le programme des travaux est le suivant :

2002	<i>Numa-Droz - rue du Nord</i>
2003	<i>Léopold-Robert – Numa-Droz</i>
2004	<i>Nord au réservoir de Plaisance</i>

NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX2002

A) Numa-Droz – rue du Nord **Fr. 850'000,--**

Services Industriels

Eau

Fr. 260'000,--

Echange d'une canalisation en fonte grise datant de 1925, conduite de liaison très importante entre les réservoirs du sud de la ville (Foulets et Vuillème) et celui du nord (Plaisance) par 215 mètres d'une canalisation de même diamètre 400 mm, ainsi que 54 mètres de conduite de liaison dans les carrefours et un raccordement d'immeuble d'une longueur de 10 mètres (longueur totale 279 mètres).

<u>Gaz</u>	Fr.	70'000,--
Echange d'une conduite en fonte grise par 176 mètres de canalisation diamètre 160 mm, ainsi que d'un raccordement d'une longueur de 10 mètres (longueur totale 186 mètres).		
<u>Electricité</u>	Fr.	55'000,--
Le Service de l'électricité profitera de changer les câbles à basse tension posés dans les années 1950, voire antérieurement. L'augmentation des charges et le vieillissement des isolants le contraignent à remplacer ces réseaux dans le cadre de travaux systématiques. Le crédit demandé correspond à l'échange d'environ 140 mètres de canalisations sous-dimensionnées et/ou anciennes.		
Nous profiterons aussi de cette opportunité pour poser des tuyaux en polyéthylène afin de pouvoir répondre à des renforcements ultérieurs.		
En dernier lieu, nous compléterons ponctuellement les installations servant à l'éclairage public afin d'en améliorer l'uniformité.		
Travaux Publics	Fr.	460'000,--
(Chaussée Fr. 375'000 ; canalisations Fr. 85'000)		
Réfection partielle ou complète des infrastructures de la chaussée sur la base de l'état et de la constitution de celles-ci après enlèvement du revêtement existant. Mise en œuvre de couches de support et d'usure correspondant aux exigences du trafic, cet itinéraire étant utilisé par les Transports en commun. Abaissement des bordures au droit des passages piétons et aux angles des rues transversales.		
Réfection du collecteur sur 15 mètres et construction de chambres de visite aux intersections.		
Police	Fr.	5'000,--
Normalisation de la signalisation.		
<u>2003</u>		
B) Léopold-Robert – Numa-Droz	Fr.	1'210'000,--
Services Industriels		
<u>Eau</u>	Fr.	310'000,--
Mêmes dispositions que pour l'étape A).		
Remplacement sur 230 mètres d'une canalisation de même diamètre 400 mm, ainsi que 72 mètres de conduite de liaison dans les carrefours et 3 raccordements d'une longueur de 25 mètres (longueur totale 327 mètres).		
<u>Gaz</u>	Fr.	10'000,--

Quelques aménagements locaux.

Electricité Fr. 160'000,--

Mêmes dispositions que pour l'étape A).

Le crédit demandé correspond à l'échange d'environ 660 mètres de canalisations sous-dimensionnées et/ou anciennes.

Travaux Publics

(Chaussée Fr. 420'000 ; canalisations Fr. 295'000)

Mêmes dispositions que pour l'étape A).

Echange du collecteur existant défectueux sur une longueur de 220 mètres et création de nouvelles chambres de visite aux intersections des canalisations existantes des rues transversales.

Police

Normalisation de la signalisation.

Fr. 715'000,--

Fr. 15'000,--

2004

C) **Nord – réservoir de Plaisance** Fr. 273'000,--

Services Industriels

Eau

Fr. 175'000,--

Chemisage par l'intérieur d'une conduite en fonte grise datant de 1925, conduite de liaison très importante entre les réservoirs du sud de la ville (Foulets et Vuillème) et celui du Nord (Plaisance) sur une longueur totale de 250 mètres. Conduites de liaison dans les carrefours d'une longueur de 24 mètres (longueur totale 274 mètres).

Remarque : le remplacement de la conduite entraînerait des coûts plus que doublés.

Gaz

Fr. 35'000,--

Echange d'une conduite en fonte grise par 70 mètres de canalisation, diamètre 160 mm (longueur totale 70 mètres).

Electricité

Fr. 60'000,--

Mêmes dispositions que pour l'étape A).

Le crédit demandé correspond à l'échange d'environ 260 mètres de canalisations sous-dimensionnées et/ou anciennes.

Police

Normalisation de la signalisation.

Fr. 3'000,--

CHANTIERS - RUES	1 Eau	2 Gaz	3 Elect.	4 TP	6 Police	TOTAL kFr.
A) Pouillarel - 2002 Numa-Droz – Nord	260	70	55	460	5	850
B) Pouillarel - 2003 Léopold-Robert - Numa-Droz	310	10	160	715	15	1'210
C) Pouillarel - 2004 Nord - réservoir de Plaisance	175	35	60		3	273
TOTAUX	745	115	275	1'175	23	2'333

DEMANDE DE CREDIT

La réalisation des travaux prévus en 2002 entraîne la demande de crédit faisant l'objet du présent rapport, qui s'inscrit comme suit :

SERVICES INDUSTRIELS	Eau	Fr.	260'000,--
	Gaz	Fr.	70'000,--
	Electricité	Fr.	55'000,--
TRAVAUX PUBLICS		Fr.	460'000,--
POLICE		Fr.	5'000,--

Soit par service :

SERVICES INDUSTRIELS	sans TVA (HT) ¹	Fr.	385'000,--
TRAVAUX PUBLICS	TVA comprise (TTC)	Fr.	460'000,--
POLICE	TVA comprise (TTC)	Fr.	5'000,--
	TOTAL	Fr.	<u>850'000,--</u>

¹⁾ Les Services Industriels récupèrent la TVA

CONSEQUENCES FINANCIERES

En application des directives établies par le Service du contrôle des communes, la charge initiale calculée au taux d'intérêt moyen des emprunts de la ville de 4,75 %, sur une durée d'amortissement de 40 ans pour les Travaux Publics et la Police, respectivement de 20 ans pour les Services Industriels, sera de Fr. 30'250,-- pour les Services Industriels, de Fr. 25'900,-- pour les Travaux Publics et de Fr. 280,-- pour la Police.

Pour les Services Industriels, ces investissements sont autofinancés en totalité. Ils ne viendront pas alourdir le compte d'exploitation.

Ce rapport a été soumis aux Commissions concernées, à savoir :

- la Commission des Services Industriels qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 16 avril 2002;
- la Commission des Travaux Publics qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 16 avril 2002.

En vue d'éviter des dépenses importantes consécutives à des ruptures d'une très importante conduite maîtresse d'eau liant le sud au nord de la Ville, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à voter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil Communal
Vu le préavis de la Commission des Services Industriels
Vu le préavis de la Commission des Travaux Publics

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit de Fr. 850'000.-- est accordé au Conseil Communal pour l'exécution de la 1^{ère} étape de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour l'éclairage public et la remise en conformité de la signalisation routière. Programme 2002.

Article 2. - Ce crédit figurera à raison de

Fr. 385'000.-- HT au compte des investissements des Services Industriels
Fr. 460'000.-- TTC au compte des investissements des Travaux Publics
Fr. 5'000.-- TTC au compte des investissements de la Police

Article 3. - Les investissements mentionnés seront amortis au taux annuel de 2.5 % pour les Travaux Publics et la Police et de 5 % pour les Services Industriels.

Article 4. - Tous pouvoirs sont accordés au Conseil Communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 5. - Le Conseil Communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburgers	C. Stähli-Wolf

Mme Fabienne Montandon, soc. : Le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit. Nous nous permettons cependant d'insister encore une fois sur la nécessité d'un entretien régulier et si c'était possible, d'une révision de temps à autre des différentes conduites, afin de limiter au maximum les ruptures de celles-ci ainsi que les pertes d'eau et la pollution qui peuvent en résulter, par exemple, au niveau des canaux d'eau usée.

Certains se demandent aussi s'il n'est pas possible de changer la façon de voter ces crédits de rénovation. Est-ce qu'il serait possible de faire voter par le Conseil général, un crédit global pour la législature ? Celui-ci serait valable pour quatre ans et ensuite on pourrait répartir les sommes d'argent selon les différents travaux à exécuter. Cette façon de procéder éviterait de présenter au Conseil général, un rapport pour chaque tranche de travaux à effectuer.

D'autre part, serait-il possible d'augmenter la somme allouée pour de tels travaux pour accélérer le changement des conduites ? Cela pourrait éviter des surprises désagréables comme celle qui est arrivée à Pouillerel et qui est plus coûteuse qu'un crédit régulier.

Dernière question, est-ce que le chemisage de cette conduite sera assez solide et quelle sera sa longévité ?

Merci pour vos réponses.

Mme Eva Fernandez Aeberhard, pop-us : Notre groupe accepte le rapport et le crédit demandé. Nous avons juste deux remarques interrogatives :

Le boucllement de la rue de Pouillerel, s'il est complet, impliquera la déviation de la ligne des bus et donc l'utilisation d'un car des TC. Or, ceux-ci sont utilisés pour Expo. 02 et seront fortement mobilisés, ce qui mettra les TC dans un gros embarras en cas de chevauchement du chantier et de l'Expo. Alors, comment la Ville va-t-elle résoudre ce conflit d'intérêts (si on peut dire) entre ces deux instances ?

Les crédits prévus pour 2003 et 2004 (toujours sur la rue de Pouillerel) seront-ils ajoutés aux crédits normaux des SI-TP ou viendront-ils en diminution de la planification actuellement prévue ? Si la deuxième solution est adoptée, il nous semble que cela implique un retard dans l'entretien et peut-être de nouveaux risques.

Merci de vos réponses.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-ppn : Le rapport étant assez complet, je dirai juste que le groupe lib.-ppn acceptera bien entendu cette demande de crédit de Fr. 850'000.-.

M. Patrick Herrmann, éco. : Les Verts rejoignent l'avis du groupe lib.-ppn.

M. Philippe Laeng, rad. : Le groupe radical accepte le crédit de renouvellement de conduites et de chaussées et souhaite vivement, comme à son habitude, que ces travaux soient attribués à des entreprises de la ville.

Nous aimerions savoir pour quelles raisons il n'est pas demandé un crédit global réparti sur trois ans ?

Merci.

M. Georges Jeanbourquin, directeur des Services industriels : Au nom du Conseil communal, je vous remercie de votre soutien en faveur de cette demande de crédit qui est faite en urgence suite à cette rupture et à l'accident survenu en novembre dernier qui a provoqué de gros dégâts à la chaussée et aux trottoirs, avec également une inondation dans un atelier.

Nous avons 120 mètres de rue qui ont été touchés, ce qui nous a obligés à procéder au remplacement de cette conduite plus rapidement que prévu. Celle-ci était en fonte grise et vieille de 80 ans; elle présentait donc beaucoup de corrosion. De plus ce matériau se casse et elle s'est fissurée sur 80 cm, d'où l'impact au niveau de l'inondation et de la perte d'eau que nous avons eue sur le réseau.

C'est une conduite principale entre nos réservoirs de tête et celui de Plaisance; elle est aussi soumise à de grandes contraintes au niveau du trafic lourd, notamment celui des TC.

Au mois de novembre dernier nous n'avons pu effectuer qu'une réparation, d'où la nécessité maintenant de terminer les travaux et de refaire le tronçon de route encore cette année alors que, Mme Aeberhard Fernandez, nous n'avions pas prévu de grands travaux sur les circuits des TC en raison de l'Expo. 02, puisque les bus seront mobilisés en faveur de celle-ci. Ce chantier a été annoncé aux TC et des dispositions seront prises. Une rencontre aura lieu prochainement pour voir si éventuellement il faudra louer un bus pour faire cette liaison. Nous allons également examiner si l'on peut passer sur le bord de la chaussée en utilisant une partie des trottoirs, mais nous risquons de les abîmer, ce qui nous coûterait plus cher. Donc, je pense que la location de bus auprès d'une autre compagnie serait une bonne formule, mais nous devons encore en discuter et une décision sera prise prochainement.

Nous allons profiter de ces travaux pour changer également la conduite de gaz qui est aussi en fonte grise, ce qui est un élément positif.

Toutes ces raisons nous ont conduits à vous présenter une demande particulière ce qui normalement, ne se fait pas puisque, Mme Montandon, nous présentons les demandes de crédit SI-TP tous les deux ans. Il est vrai que vu le programme qui est planifié, nous pourrions imaginer de faire une demande de crédit pour la législature, d'ailleurs à l'époque cela se faisait ainsi.

Il est clair que nous devons intensifier et poursuivre l'entretien sur nos réseaux, car les réseaux d'eau, nous ne les renouvelons pas à un rythme suffisamment important puisque nous avons encore beaucoup de conduites qui sont presque centenaires, alors qu'au gaz il y a la problématique de la fonte grise. Nous devons donc faire un effort particulier, comme l'a demandé M. Laeng.

La planification financière nous démontrera si l'on peut augmenter les montants, mais dans le cas de la nouvelle structure des S.I. il y a d'ores et déjà des investissements plus importants prévus pour l'entretien des réseaux. Nous essaierons d'augmenter le volume des travaux pour pouvoir prévenir des accidents de ce type, mais il est clair que nous ne pourrons pas tous les éviter.

Concernant le chemisage, ce sera la troisième étape des travaux et il y a là très peu de pression; donc, d'après les expériences faites, ceci tiendra en tout cas entre 20 et 30 ans.

M. Laeng a demandé de favoriser les entreprises de la place et c'est ce que nous faisons habituellement, mais nous sommes tributaires des marchés publics. La marge

de manœuvre est restreinte, raison pour laquelle une entreprise de l'extérieur, en fonction de ses prix et qualifications, a obtenu deux chantiers cette année. Donc, elle ne pouvait pas être éliminée.

Mme Fernandez Aeberhard a demandé si ces travaux viendront en diminution du crédit SI-TP 2003-2004. Nous ne l'espérons pas et nous aimerions pouvoir l'ajouter à la tranche des crédits futurs, mais cela dépendra également de la problématique de la planification financière.

Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées et nous vous remercions du soutien que vous apportez à cette demande de crédit.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Je me lève juste pour vous dire que je n'ai rien à ajouter aux propos de mon collègue concernant les TP et, en particulier, le fait que nous ne souhaitons pas que ce crédit vienne en déduction des crédits SI-TP des années prochaines. Il faudra peser les intérêts et agir en fonction des moyens financiers de la Ville, mais il serait très dommageable, aux Travaux publics notamment, de retarder des travaux alors que les besoins d'entretien routier se font sentir.

L'arrêté est adopté par 28 voix sans opposition.

M. Patrick Haldimann, président : Le Conseil communal propose de traiter en un seul débat les rapports faisant l'objet des points 3 et 4 de l'ordre du jour. Y a-t-il des oppositions ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au débat.

Ces rapports volumineux ne sont pas reproduits ici. Vous pouvez donc les consulter dans la rubrique "Les rapports".

M. Théo Bregnard, pop-us : Une semaine depuis les comptes pour lire, comprendre, analyser, discuter et confronter nos idées sur un sujet aussi vaste (comprenant plus d'une centaine de pages, si l'on tient compte de l'ensemble des annexes) que celui de la sécurité et de l'encadrement de la jeunesse, nous semble bien trop court et dès lors, peu propice à une bonne réflexion.

Malgré cela, nous allons tenter de relever les points qui nous paraissent essentiels dans ce rapport et sur lesquels devraient porter nos efforts en matière de politique de la jeunesse, de sécurité et de prévention de la violence.

Pour commencer, évoquons brièvement le problème de l'insécurité, de la violence des jeunes puisque, si j'ai bien compris, c'est bien d'eux qu'il s'agit dans ce rapport. Pour bien répondre aux problèmes, il s'agit en premier lieu de les analyser. Depuis quelque temps déjà, on parle beaucoup dans les médias d'insécurité, de violence, d'agressions, d'actes de vandalisme. La campagne présidentielle française est, de ce point de vue, un bon exemple. Mais ce qui importe pour nous, c'est de savoir ce qu'il en est véritablement chez nous. Au niveau de la jeunesse, on constate, si mes informations sont bonnes, une légère baisse des actes de violence depuis 1997, même si leur gravité tend à l'inverse à augmenter et qu'elle est présente chez des personnes de plus en plus jeunes. On est en tous cas, assez loin de la situation très tendue des grandes banlieues. Samedi soir au téléjournal, le chef de la sûreté cantonale déclarait au sujet de l'insécurité, que les gens ont tendance à s'identifier aux victimes d'agressions, ce qui a pour conséquence de développer au sein de la population, un sentiment d'insécurité, alors que le problème n'est peut-être pas aussi grave qu'il n'y paraît. Il ne s'agit donc pas de minimiser le nombre de ces délits ou ce sentiment général d'insécurité, mais il faut avoir conscience que nous avons tendance à nous sentir nous-mêmes victimes lorsque nous entendons parler de violence. L'impression que ces agressions pourraient nous toucher et qu'elles sont très fréquentes, est aussi renforcé par l'impression de proximité que donnent les médias à des sujets porteurs.

Afin de mieux comprendre et analyser cette violence, il s'agit aussi de saisir l'évolution de notre société. La recherche immédiate de profit et de satisfactions devient le moteur de l'existence. La valeur d'un jeune se marque de plus en plus par la possession d'objets de consommation tels que le natel, la play-station, et tant d'autres biens qui attirent notre regard dans les vitrines. Dès lors, de nombreux jeunes qui en sont privés, comme je le vois tous les jours dans mon travail, développent des sentiments très forts de frustration conduisant justement pour certains, à des problèmes de délinquance. L'échec scolaire, l'orientation dans des filiales scolaires dévalorisées, la pression toujours plus forte de l'économie dans l'école, l'éclatement des cadres de référence et plus tard la difficulté d'insertion dans le monde du travail, la précarité des travailleurs, les bas salaires, sont autant d'explications dont il faut tenir compte lorsqu'on essaie d'expliquer les phénomènes d'incivilité ou de comportements déviants de nos jeunes.

Revenons maintenant aux problèmes plus spécifiques de notre ville. On parle souvent de certaines bandes qui contribuent à donner un sentiment d'insécurité que j'évoquais précédemment. Il faut s'occuper de celles-ci en leur adressant des signes clairs. La police de proximité doit jouer ce rôle tant préventif que répressif. Nous nous attendions d'ailleurs à plus d'informations au sujet de celle-ci que ce qui figure

dans ce rapport. On parle à notre avis un peu trop de répression; il est certes important de fixer des limites claires aux jeunes qui, comme le relève très bien le rapport, ont besoin de se confronter aux adultes pour se construire, se créer une identité propre, mais il s'agit aussi d'explicitier ces limites et de les faire comprendre aux jeunes. Le psychiatre Patrice Huerre, l'analyse très justement lorsqu'il affirme qu'aujourd'hui l'on ose plus remettre à leur place les adolescents qui commettent des actes répréhensibles ou leur demander de réparer les dommages. La réaction la plus fréquente est de crier à l'incivilité et de se taire face à l'adolescent excusé et ensuite d'intenter une action en justice. Pas plus tard que la semaine passée, j'ai eu la preuve d'un tel comportement qui ne résout nullement, à mon avis, les problèmes de violence. Il ne s'agit donc pas seulement de punir les actes répréhensibles, mais aussi de les prévenir.

L'idée de mettre en relation les différentes forces et compétences en associant plusieurs services afin de donner une réponse concertée et appropriée aux problèmes de la jeunesse, nous paraît donc essentielle. Le groupe Violence est sur ce point un exemple à suivre et à poursuivre.

Mais est-ce que la création d'un poste de délégué à la jeunesse est une réponse adéquate au problème ? Sur cette question, nous avons beaucoup débattu au sein de notre parti. Pour certains, il faut se méfier des réponses un peu trop logiques du style : il y a des problèmes dans tel secteur, alors mettons un délégué qui les résoudra. Certains, préféreraient mettre de l'argent dans les institutions qui travaillent sur le terrain, telles que Bikini, le CAR ou à l'intérieur des écoles, des lieux comme le CRIC, les Foyers de l'écolier, plutôt que dans une superstructure administrative. Le vrai coordinateur devrait alors être le Conseil communal. Or, il est surchargé et ne peut pas assumer ce rôle qui nous paraît essentiel. C'est pourquoi nous reviendrons d'ici peu sur ce sujet qui nous paraît important pour une meilleure gestion de la ville.

Tel qu'il est décrit dans ce rapport, ce poste de délégué à la jeunesse, nous paraît également un peu lourd et trop administratif, comme une sorte de pilule miracle contre la violence et les incivilités de la jeunesse. Nous voudrions voir attribué une plus large place à la réflexion, à la discussion avec les jeunes sur le terrain et non derrière un bureau, afin de trouver des réponses appropriées. Le fait de créer une petite équipe devrait permettre cela, plutôt que de passer trop de temps à faire des liens entre les services. Les suggestions du rapport Violence sont pour la plupart intéressantes et méritent d'être développées, mais le délégué doit aussi pouvoir élargir ses propositions en fonction des rencontres et réflexions qu'il aura menées. Le choix de la personne sera de ce point de vue déterminant, il devra être capable d'écouter et de comprendre les jeunes.

Nous nous interrogeons aussi sur la question du pouvoir de ce délégué. Que se passera-t-il si ses propositions ne trouvent pas d'échos dans les autres services ? Que peut-il réellement mettre en place ?

Des réponses du Conseil communal à toutes ces questions dépendront bien sûr de notre acceptation du rapport.

Mais toutes ces considérations nous conduisent logiquement à définir aussi quelques pistes que nous souhaiterions voir développées. Comme je l'évoquais précédemment, beaucoup de jeunes ne rencontrent pas chez eux ou dans la vie en

général, des cadres précis qui leurs permettent de se construire une identité forte pour exister dans la société. La première piste serait donc de recréer un véritable dialogue entre les générations, entre les communautés et bien sûr entre les jeunes eux-mêmes. C'est malheureusement trop souvent l'impossibilité de se parler, de se comprendre, qui conduit à la violence. En outre, on ne connaît pas suffisamment la culture des jeunes, on ne comprend souvent pas leurs différents styles de vie (skate, rap, break, etc...).

Afin d'illustrer l'importance qu'ont pour moi ces échanges, je raconterai l'histoire d'une personne qui prend régulièrement le train à la gare de l'Est et qui y rencontre de nombreux jeunes venant fumer aux récréations. Ces jeunes demandent des cigarettes aux passants qui n'osent pas refuser ou qui ne leur répondent tout simplement pas. Cette personne me racontait qu'elle a osé justement leur dire non, à ces jeunes qui sont parfois un peu violents, un peut directs et que, depuis lors, un dialogue s'est instauré. Alors je trouve que c'est cela qui est important, essayer vraiment de recréer ce dialogue entre les gens. Je pense qu'il n'est pas facile de s'opposer à cet individualisme qui caractérise notre société, mais nous devons lutter contre et tenter de recréer des liens et des lieux de rencontre et de dialogue. Nous pourrions ainsi combattre une des bases de la violence qui est l'incompréhension ou l'exclusion. Les Foyers de l'écolier pourraient aussi devenir, si l'on s'en donnait les moyens, des lieux d'échanges privilégiés.

D'autres propositions, comme le fait de permettre à tous les jeunes de pouvoir pratiquer leur sport sans devoir y renoncer pour des raisons financières, nous semblent importantes.

Parler de rencontres nous conduit pour terminer, bien évidemment au Centre d'animation et de rencontre. Nous avons pris note avec satisfaction des travaux de restructuration. La richesse et la diversité des actions menées pour les jeunes et les adolescents sont réjouissantes. La progression de la fréquentation pour parvenir à toucher un quart de la ville est également très positive et illustre la vigueur renouvelée du CAR. Le passeport-vacances, les camps, les activités de loisirs afin de socialiser et de construire des relations avec les autres enfants sont indispensables. La possibilité pour les plus grands d'échanger, d'être écoutés dans le but d'aider les jeunes dans leur développement et dans leur insertion sociale, est un rôle de prévention primordial. Ces dernières années, nous avons cependant regretté que l'effort soit mis au profit des catégories qui en ont le moins besoin et au détriment d'autres enfants. Le rapport sur le secteur adolescent nous a donc particulièrement plu, l'accent qui a été mis ces derniers temps, va dans la direction souhaitée.

Finalement, l'idée de regrouper le secteur jeune à la Ferme Gallet est intéressante et mérite que l'on s'y attache. Le lieu paraît mieux adapté pour cette classe d'âge. Ceci permettrait dès lors de consacrer l'ensemble de Serre 12 aux adolescents, de développer de nouvelles activités et d'intégrer des personnes aux intérêts variés.

Nous avons finalement deux petites questions :

Est-ce que la Bibliothèque des jeunes est associée à cette démarche ? Elle n'est pas mentionnée dans le rapport. Le cas échéant, est-ce qu'elle pourrait y être associée ?

Et la deuxième petite question, je ne m'en souviens plus... . (Rires)

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : Comme M. Bregnard, je tiens à relever qu'il est très regrettable que les groupes n'aient pas disposé de plus de temps pour analyser les rapports présentés en réponse à notre motion « Drogue et sécurité ». A peine une semaine, ponctuée d'une série de séances (Conseil général, commissions), c'est très insuffisant et en particulier cela nous a empêchés de descendre plus profondément dans les groupes et dans les partis, ce qui aurait été souhaitable, sinon nécessaire pour un sujet aussi important. Nos interventions, dans tous les cas les nôtres, seront bien en retrait de ce que nous aurions souhaité sur ce sujet pour la raison que je viens d'évoquer. Le long délai que le Conseil communal s'est lui-même accordé, plus de dix ans puisque la motion « Drogue et sécurité » date du 17 mars 1992, aurait largement justifié l'octroi d'un délai plus long aux groupes pour y travailler à leur tour. Que de temps perdu pour ensuite devoir agir dans une précipitation bien inutile ! Mais il est vrai que le Conseil communal, pour parler de lui globalement, n'était guère motivé à l'époque sur la question et c'est le moins que l'on puisse dire. Espérons qu'il le sera un peu plus dans les mesures que nous arrêterons ce soir. L'avenir nous le dira, mais nous contrôlerons que cela se fasse sans attendre à nouveau dix ans.

Deuxième remarque avant d'aborder le fond : En examinant les rapports qui nous sont présentés et qui tous concluent à l'existence d'un réel problème et à la nécessité de solutions nouvelles, on ne peut qu'être songeur, voire inquiet lorsqu'on se souvient des moqueries, quolibets et autres propos des groupes, en particulier de ceux de gauche, tentant à démontrer que notre motion était inutile et dérisoire, que les problèmes soulevés n'existaient pas, que des solutions étaient vaines, que nous soulevions un faux problème, que notre motion était purement politique, voire démagogique, et même qu'elle était tout simplement de nature à inquiéter la population, si ce n'était pas elle-même qui créait l'insécurité. Vous vous souvenez tous des propos qui étaient tenus à l'époque à ce sujet. La vérité est que nous soulevions un vrai problème qui appelait de vraies solutions, mais dont la gauche ne voulait pas entendre parler et dont elle aurait peut-être voulu conserver le monopole, quitte à geler ensuite le dossier malgré son urgence, pour le ressortir au moment où elle l'aurait jugé opportun. Cela, non pas pour vous rappeler ces épisodes, mais pour dire que c'est inquiétant, car nous avons là un cas très clair, un exemple dans lequel la nécessité d'étudier et d'agir a dû céder à une analyse purement politicienne du dossier de la part des partis de gauche. C'est inquiétant, tout particulièrement lorsque cela est le fait de la majorité, car nous pouvons craindre que d'autres sujets, tout aussi importants, soient traités de la même façon et cela malgré leur urgence et malgré la nécessité d'agir. Espérons donc également que le cas du dossier « Drogue et sécurité » est unique et qu'il le restera. Nous n'en sommes toutefois pas si sûrs et cet exemple nous appelle à la plus extrême vigilance que nous avons d'ailleurs appliquée depuis lors, et chacun s'en souvient.

Abordons le fond sans nous y étendre, car il ne s'agit pas de paraphraser le rapport, ni de faire une grande analyse sur ce qui est dit dans celui-ci et que d'autres, beaucoup plus compétents, ont bien analysé. En fait nous intégrons à ce rapport celui du SIS, qui fait partie de la réponse globale aux différentes motions que nous traitons ce soir. C'est la raison pour laquelle nous avons bien compris que le volet « Police de

proximité » n'était pas rappelé dans les rapports qui nous ont été communiqués pour ce soir, mais qu'il fallait se référer le concernant, au rapport SIS.

Pour un peu schématiser les réponses qui nous sont données, nous constatons que les mesures proposées portent sur un meilleur encadrement des jeunes jusqu'à 20 ans environ, par la nomination d'un délégué à la jeunesse et une meilleure surveillance des moins jeunes, si je peux m'exprimer ainsi, sans limite d'âge, par la police de proximité. Pour nous, cela forme un tout et si nous sommes aujourd'hui d'accord avec la nomination d'un délégué à la jeunesse (ce qui n'était pas toujours évident dans notre groupe, mais nous avons dégagé un accord sur cette question), ce n'est qu'à la condition que la police de proximité soit également développée comme cela nous avait été promis et comme le Conseil communal s'est engagé à le faire dans le rapport au sujet du SIS. Donc, nous souhaitons qu'on lui donne les moyens d'agir aussi bien sur le plan matériel que sur sa motivation car dans le passé cela a souvent manqué à la police.

Malgré la nomination d'un délégué à la jeunesse que nous acceptons, nous considérons que la principale réponse à notre motion a été malgré tout, la création de la police de proximité. Par conséquent, nous serons aussi attentifs aux développements de celle-ci qu'au travail et à la mission du délégué à la jeunesse qui tous les deux forment un tout en réponse à notre motion.

Le cahier des charges du délégué à la jeunesse, tel qu'il est esquissé dans le rapport, nous semble toutefois assez vague et un peu, excusez l'expression, touche à tout. Il s'agira donc pour le Conseil communal d'être au départ extrêmement attentif dans le choix du délégué qui, à notre avis, représente déjà une grande partie du succès de l'exercice. Ensuite, il faudra également qu'il veille à ce que le délégué ne se transforme pas en «super animateur», mais en un vrai initiateur et organisateur d'activités structurantes pour la jeunesse et les familles, tant il est vrai qu'une grande partie d'entre elles, ont démissionné dans leur tâche éducative. Il faudra que le délégué à la jeunesse se souvienne qu'il est issu d'une réflexion au sujet de la sécurité en ville et non d'une réflexion en terme d'animation ou de culture, car nous croyons que c'est important pour éviter que cela dérive sur d'autres services déjà existants et qu'en fait la mission ne soit pas remplie. Il ne faudra pas oublier non plus que le premier pilier de l'éducation reste, précisément, la famille et les parents et que le délégué devra exercer une influence forte sur celle-ci. Ce n'est qu'à défaut qu'il devra mettre en œuvre d'autres actions. Il devra également accentuer le rôle de l'école dans l'éducation des jeunes comme second pilier de celle-ci, par des actions novatrices auxquelles le corps enseignant devra être intégré et appelé à participer activement. Il faudra surtout lutter dès le plus jeune âge contre l'incivisme qui est cette tendance à mépriser à la fois l'autorité, l'autre d'une façon générale et les biens d'autrui, car cet incivisme, aussi sympathique qu'il puisse être au départ, est ensuite et souvent à l'origine de nombreuses dérives et en particulier de la violence que l'on ne saurait, bien sûr, tolérer.

Le succès de la mission du délégué à la jeunesse dépendra directement de l'implication des autres acteurs de ce dossier que j'ai cité tout à l'heure (la famille, les parents, l'école, le corps enseignant, la police) et beaucoup d'autres encore peuvent s'y ajouter, mais là nous avons les principaux acteurs qui doivent tourner autour de ce délégué. C'est donc sur une véritable mobilisation que devra pouvoir compter le

futur délégué à la jeunesse, sous peine d'échouer. Nous pensons toutefois que le simple fait d'accepter la création de ce poste constituera en lui-même déjà un signe fort à l'égard des jeunes de notre ville et de leurs parents et qu'il sera ressenti positivement.

Nous serons très attentifs à l'évolution de ce dossier dans les deux axes principaux que j'ai soulevés tout à l'heure, c'est-à-dire police de proximité et délégué à la jeunesse comme formant un tout. C'est dans cet esprit que nous acceptons ce rapport, ainsi que le classement de notre motion « Drogue et sécurité », mais à la condition que les autres motionnaires, en particulier les écologistes en ce qui concerne la déstructuration du tissu social et le groupe socialiste en ce qui concerne le CAR, acceptent également le classement de leur motion.

En ce qui concerne le CAR, M. Jacques Rosselet interviendra pour le groupe lib.-ppn.

Je vous remercie.

M. Jacques Rosselet, lib.-ppn : Une motion déposée le 17 février 1992, modifiée un an plus tard, acceptée sans opposition par le Conseil général le 17 mars 1993 et finalement traitée par un rapport du Conseil communal du 15 avril 2002, avouez que c'est un délai inacceptable !

Comme il est du reste écrit en page 3 dudit rapport, y répondre aujourd'hui seulement est une gageure, car le contexte politique et social n'est plus le même.

Néanmoins, le rapport est intéressant. Il fourmille d'informations utiles et les réflexions qui y figurent sont très importantes.

Le parti lib.-ppn est du même avis que les auteurs du rapport quant à la décentralisation du CAR, en particulier dans le quartier des Forges. En effet, selon l'étude menée, cette solution ne semble pas être valable, surtout dans la période d'économie que nous vivons. Par contre, il semble évident que certaines activités peuvent, elles, être décentralisées, ce qui du reste est déjà le cas.

Au sujet de la réorientation des activités du CAR, nous sommes aussi d'accord que traiter ce sujet est essentiel. Fini, en effet, le temps où le CAR était perçu comme un centre pour les toxicomanes et les marginaux. Son public cible est et doit rester tous les jeunes de 5 à 17 ans.

Les deux axes prioritaires sur lesquels travaille le CAR, à savoir l'action éducative et l'action socioculturelle, sont indissociables l'un de l'autre et c'est à partir d'eux que doivent être conçues et développées ses activités, pour autant que la gestion soit prise en charge d'une manière centralisée.

Synergies entre la Ferme Gallet et le CAR ? cela paraît évident. Nous pensons que la solution imaginée de centraliser les activités des enfants à la Ferme Gallet, pour autant qu'elle soit transformée et que sa capacité soit augmentée, et de réserver le bâtiment Serre 12 pour les adolescents, est une bonne et intéressante solution. Nous sommes d'avis que le Conseil communal doit transformer la pré-étude de la transformation de la Ferme Gallet en une étude définitive, afin que le Conseil général puisse se décider en connaissance de cause quant au coût définitif.

Il paraît aussi certain que dans les mesures prises, il faudra bien songer à augmenter les forces du CAR pour lui donner les moyens d'agir dans ses nouvelles tâches de politique préventive et non plus réactive.

Le parti lib.-ppn est bien conscient que la mise sur pied de toutes les propositions mentionnées dans le rapport va grever lourdement notre budget. Tout comme le Conseil communal, même si nous sommes préoccupés par la situation économique de notre ville, nous le sommes tout autant par l'évolution de notre jeunesse. Il vaut la peine de traiter le problème de façon très sérieuse pour mettre sur pied les meilleures solutions. La création du nouveau poste de délégué à la jeunesse va dans le bon sens.

Enfin, je tiens à rappeler que les problèmes que nous venons d'examiner ne se terminent pas à l'âge de 17 - 18 ans, terme de l'intervention du CAR, mais qu'ils durent bien au-delà et j'en veux pour preuve les problèmes de drogue et de violence que l'on peut constater en particulier dans la tranche des 18 à 25 ans par exemple.

En conclusion, le parti lib.-ppn prend acte du rapport du Conseil communal et accepte le classement de la motion Bauer.

M. Patrick Herrmann, éco. : Oublions pour une fois notre plan général de la mobilité et entrons immédiatement dans le vif du sujet. Ne parler qu'en quelques minutes de deux rapports concernant trois motions relativement disparates, tient forcément de la gageure et ceci d'autant plus que des dizaines de personnes compétentes ont contribué à cette réflexion riche et complexe. La difficulté de l'entreprise nous a obligés à travailler de façon schizophrénique et plus à la hache que dans la dentelle, mais nous sommes sûrs que vous allez corriger de vous-mêmes l'outrance de notre propos pour le rendre conseil-généralo-compatible... .

D'abord, nous aimerions bien sûr remercier toutes les bonnes volontés qui ont contribué à cette véritable somme. Cependant, même si nous saluons globalement avec une réelle joie et un authentique plaisir la démarche et l'esprit dans lesquels elle a été faite, force nous est d'avouer que certains aspects ou détails nous inquiètent.

Ainsi, nous avons l'impression que ces rapports parlent des jeunes comme des vieux, avec un ton parfois psychologisant qui fait un peu peur. On perçoit une volonté de quadriller un espace qui jusqu'alors était un espace de liberté, un désir de canaliser l'énergie des jeunes pour la rendre incolore, inodore. Rappelons au passage que lorsque des ados font du skate au centre-ville en mésusant le mobilier urbain, le fait de leur construire à grands frais un magnifique skate-park aux abords de la ville est certes la preuve de notre immense sollicitude à leur égard, mais n'est sûrement pas une réponse à leurs désirs, à leurs pulsions ou besoins. Or, les rapports qui nous sont soumis laissent penser qu'on va un peu dans cette direction, qu'on veut laisser peu de place aux jeunes pour être jeunes. On fait plus pour eux qu'avec eux et il faudra prendre garde à rétablir plus que la bonne proportion le moment venu.

De même, le soin apporté à la description du rôle de délégué-e à la jeunesse, avec ses schémas, ses organigrammes, ses rubriques détaillées, laisse peu deviner qu'il s'agira là d'un poste réclamant souplesse, adaptabilité, ouverture, voire même une certaine passivité puisque ce ou cette futur-e délégué-e devrait être davantage un catalyseur, qu'un initiateur. Et naturellement, cette remarque débouche sur un certain nombre de questions dont les réponses pourraient être désagréables :

D'abord, l'institutionnalisation d'un tel poste au milieu d'un organigramme d'autres services communaux souvent sous-dotés en effectifs, aura-t-elle pour effet de diminuer leur charge, comme on le souhaiterait ou de l'augmenter ? La réponse n'est pas sûre.

Et sachant qu'il existe en ville des clubs, des associations, des groupements divers et bien implantés et qui jouent un rôle non négligeable dans la stabilisation de nos ados, a-t-on vérifié s'il était plus rentable de financer ce nouveau service ou de doter ces institutions qui fonctionnent bien en réseaux, de subventions susceptibles de faciliter leur travail ?

Mais ne jouons pas les rabat-joie ...

M. Philippe Lager, éco. : Après les propos fous et révoltés de l'adolescence, revenons à un regard plus sage.

Nous constatons avec satisfaction que le Conseil communal répond à la motion du 25 novembre 1998 de Patrick Erard et qu'il veut mettre en réseau les différentes institutions qui gravitent autour de la jeunesse, services communaux, clubs, sociétés, etc.

En outre, si les tâches du ou de la futur-e délégué-e à la jeunesse semblent s'apparenter aux travaux d'Hercule (attention à l'usure), il est vrai que la Ville n'a pas attendu la mise en discussion de ces rapports devant notre assemblée pour mettre en place de nouvelles structures d'accueil, d'aide et de soutien à la jeunesse.

La jeunesse a toujours manifesté son sens critique face au monde des adultes. Cette remise en question ne date donc pas d'aujourd'hui; un des rapports, en mettant en exergue les propos de Socrate, le constate avec lucidité. Cependant, durant ces vingt dernières années, le modèle économique néo-libéral s'est insinué partout jusque dans les institutions, mettant souvent en valeur concurrence et individualisme qui marginalisent et isolent ceux qui sont autres. Avec toutes les batteries de certifications, du genre ISO, qui ont même réussi à faire intrusion dans certaines de nos écoles et qui induisent qu'il est possible de travailler en ne commettant aucune erreur, on finit par croire que l'on doit si possible faire juste à tous les coups et du premier coup.

Pourtant la jeunesse ne peut progresser que si elle fait des expériences, si elle commet des erreurs, si elle transgresse parfois les règlements des adultes, règlements qui ont bien entendu leur raison d'être et sont indispensables à l'apprentissage de la vie et à l'insertion sociale.

A travers la mise en place du poste de délégué-e à la jeunesse, nous sentons une réelle volonté de créer des conditions d'écoute. Nous sentons également la volonté d'établir une synergie entre les différentes institutions existantes et ainsi de les intégrer dans un système où chacun trouve sa place, aussi bien les jeunes en difficulté que ceux qui semblent passer cette période sans problème.

Pour toutes ces raisons et étant donné les deux rapports du Conseil communal, nous acceptons le classement des motions concernées, l'engagement d'un ou d'une délégué-e à la jeunesse, la poursuite de la réflexion sur la rénovation de la Ferme Gallet. Nous espérons aussi que dès l'engagement du ou de la délégué-e une collaboration sera envisagée avec Le Locle.

Et pour revenir au point de départ, nous terminerons en appelant de nos vœux, un plan général de mobilité dans lequel la jeunesse de notre ville trouvera sa place.

Nous vous remercions.

M. Patrick Haldimann, président : Merci. Pour ceux qui ne se sont pas rendus compte, c'est M. Lager qui a pris la parole directement après M. Herrmann.

Mme Sylvia Morel, rad. : Le groupe radical a pris connaissance des différents rapports établis par le Conseil communal. A l'issue de cette lecture plutôt longue, qu'avons-nous retenu ? Deux choses :

1. Le Conseil communal souhaite séparer les jeunes en deux groupes selon leur âge. L'un serait accueilli à la Ferme Gallet et l'autre dans les locaux actuels du CAR.
2. Il faut engager un délégué à la jeunesse qui est la personne à tout faire.

A cette lecture, nous avons quelques réflexions à faire : En ce qui concerne la Ferme Gallet, il est clair que l'endroit est idéal. On ne peut qu'être enthousiasmé par ce projet pour les jeunes enfants, mais le rapport laisse sous-entendre que le coût risque d'être exorbitant. Qu'en est-il exactement ? Nous aimerions avoir un ordre de grandeur, car dire oui à la séparation des jeunes en deux groupes est facile, mais se retrouver avec un projet de plusieurs millions pour la Ferme Gallet est une autre affaire. Dès lors, il nous paraît peu raisonnable de nous demander un accord de principe, sans recevoir un complément d'informations. Pour nous, il s'agit de savoir s'il faut s'attendre à 1, 5 ou 10 millions de francs. L'importance du montant pourrait nous obliger à rechercher un autre endroit.

Le rapport traitant des problèmes liés à la jeunesse et proposant d'engager un délégué à la jeunesse, nous a laissés perplexes. Reprenant les points traités dans le rapport du groupe Violence dont je faisais partie, nous avons le sentiment que tout est déjà mis en place. En effet, pour chaque problème évoqué par le groupe Violence, vous listez les actions déjà réalisées, en place ou ébauchées. N'y aurait-il donc plus rien à faire ? Nous ne le croyons pas. Le groupe Violence connaissait tout ce qui se faisait déjà et avait conclu qu'il fallait faire plus ou autrement, cela dépendait des cas.

Tout cela pour vous dire que ce rapport nous déçoit. Il ne correspond pas du tout à nos attentes. Que vous nous demandiez un délégué à la jeunesse c'est une chose; ce qui nous intéressait était votre point de vue sur le rapport du groupe Violence : Acceptez-vous toutes les propositions, lesquelles vous paraissent très importantes, urgentes ou impossibles ?

Le groupe Violence a travaillé pendant presque deux ans pour essayer de faire des propositions. Toutes ces séances se sont déroulées en l'absence du Conseiller communal. A l'issue de notre travail, tous les membres souhaitaient avoir une séance avec le Conseil communal pour discuter de ce rapport et éventuellement défendre certaines propositions. Il ne s'est rien passé et une année après, le Conseil communal dépose un rapport dans lequel il n'y a aucune réflexion sur les propositions du groupe Violence.

Il semble que tout repose sur le délégué à la jeunesse. Sa tâche ne sera pas simple. Il faudra trouver la perle rare qui sait parler à la jeunesse, discuter avec toutes sortes d'associations, convaincre le Conseil communal, connaître les lois et j'en passe. Avant qu'il ne devienne opérationnel, il va se passer des mois. Cela signifie que le rapport du groupe Violence risque de devenir dépassé, tant le temps aura été long pour qu'enfin il se produise quelque chose.

En conclusion, nous aimerions savoir pourquoi le Conseil communal ne s'exprime pas sur les priorités qu'il entend mettre dans ce dossier ?

Engager un délégué à la jeunesse sans lui donner les lignes directrices de son travail, nous paraît inconcevable.

Et si vous les avez déterminées, pourquoi ne nous dites-vous rien ? Quel jeu jouez-vous avec nous ?

Nous attendons vos prises de positions et les réponses à nos questions pour nous déterminer quant à un soutien à ces rapports.

M. Pierre Bauer, soc. : Pour le groupe socialiste, les rapports qui nous sont soumis ce soir sont les bienvenus, car ils traitent du problème actuel des activités de la jeunesse et donc sur quoi nous bâtissons l'avenir.

Nous devons avoir le souci de lutter contre la violence, mais pas seulement en termes de répression, mais aussi en termes de prévention, de développement d'activités créatrices et structurantes qui sont un moyen essentiel d'éviter le recours à la violence.

En ce sens, les deux rapports qui nous sont soumis, de même que les moyens déjà mis en place pour renforcer la police de proximité, vont dans le bon sens. Ils démontrent que l'autorité écarte les solutions simplistes et unilatérales et qu'elle est convaincue de la nécessité d'agir sur plusieurs fronts par des actions complémentaires et en synergies.

Pour en revenir en premier lieu au rapport répondant à la motion « Drogue et sécurité » d'une part et à la motion Patrick Erard d'autre part, nous dirons tout d'abord que le groupe socialiste a apprécié la réelle consistance et l'intelligence de la réflexion et des propositions qui ont été faites. Il est vrai qu'en grande partie on doit ce travail au groupe Violence que l'on peut remercier.

On doit toutefois regretter quelques petites formules pas très adéquates et en particulier une généralisation abusive en page 5, au sujet de l'absence de projets des adolescents, puisque l'on sait que nombre d'entre eux ont des projets et des activités très dynamiques, ce que le rapport ne semble pas dire, bien au contraire.

Les réponses apportées dans ce rapport du Conseil communal ne tombent pas dans la facilité du « tout sécuritaire » que certains (pas seulement lors des présidentielles françaises) prônent avec ardeur. Rappelons à ce titre que la motion des partis de droite intitulée « Drogue et sécurité » a été déposée en mars 1992, soit juste avant les élections communales, ce qui, vu son libellé avant amendement, se passe de commentaires !

Je relève ici en passant que, contrairement à ce que dit M. Bosshart, les partis de gauche n'ont pas nié l'existence des problèmes des jeunes et en particulier de la drogue et de la violence, puisque précisément la motion de droite a été acceptée. Or, on sait bien que la droite à elle seule ne fait pas une majorité et c'est bien parce que la gauche a aussi voté cette motion qu'elle a été acceptée, mais la gauche l'a votée avec un amendement parce que le premier texte était bien sûr totalement inacceptable.

Les réponses du Conseil communal nous paraissent, pour l'essentiel, justes et intéressantes, car elles mettent l'accent sur la nécessité d'une action à plusieurs niveaux (famille, école, police, vie associative, institutions communales, etc...). Le catalogue d'actions déjà ébauchées, en place ou encore à réaliser, nous paraît

particulièrement heureux car il donne des objectifs clairs à ceux qui sont appelés à encadrer la jeunesse. C'est motivant et cela permettra de faire le point dans quelques années sur ce qui a été amélioré, ce qui a été fait, ce qui reste à faire et ce qui doit être revu.

Notre groupe souhaite cependant marquer son opposition très ferme à l'une des propositions qui a été faite, proposition qui nous a, il faut le dire, vraiment choquée. Nous voulons parler de l'introduction du couvre-feu. Ce terme rappelle plutôt les régimes dictatoriaux ou les situations d'une guerre et laisse la porte ouverte à l'arbitraire et à l'abus. Cette formule serait en outre contre-productive dans la plupart des cas.

Certes, nous sommes convaincus que, comme l'écrit Maurice Nanchen dans son récent ouvrage intitulé «Ce qui fait grandir l'enfant», les enfants souffrent d'un bagage normatif insuffisant et qu'il faut, sur certains plans, réintroduire des limites qui seront structurantes pour l'éducation de l'enfant et bénéfiques pour la paix sociale. Mais une notion comme le couvre-feu a quelque chose de totalitaire et de simplificateur qu'il faut donc absolument écarter, en tout cas dans une situation de non-guerre qui est la nôtre.

Il ne faut pas enlever aux parents la charge et la responsabilité leur revenant en priorité, fixer des limites aux enfants, sans compter que lesdits parents sont les mieux à même d'individualiser celles-ci en fonction des circonstances, telles que la saison, la période d'école ou de vacances, l'âge de l'enfant, le fait que ses devoirs ont été faits ou non, les motifs qui amènent l'enfant à se trouver tardivement dans la rue, par exemple s'il revient d'une activité sportive ou culturelle, etc. Bref, tout ceci doit être laissé à l'appréciation des parents. Il est vrai que certains manquent d'autorité et ne remplissent pas leur tâche d'éducateur en fixant des limites, mais ce n'est pas une raison pour imposer à tous les enfants un cadre déterminé par l'autorité qui ne pourra pas tenir compte des circonstances de chaque famille et de chaque enfant.

Nous sommes parfaitement conscients que pour les enfants dont les parents ont failli à leur responsabilité de contrôle des heures de rentrée, il faudra que l'autorité intervienne parfois. Par exemple, il ne serait pas normal qu'un gosse de huit ans traîne dans les rues de la ville à minuit en plein hiver et si la police, que nous souhaitons de proximité, devait constater une telle situation, il serait heureux qu'elle puisse raccompagner cet enfant chez ses parents et engager un dialogue avec eux. Eventuellement, si le cas se reproduit, la police pourrait le signaler au responsable scolaire de l'enfant pour voir si cette situation n'aurait pas un lien avec un problème familial plus général pour lequel le service compétent pourrait être appelé à intervenir. Cependant, une telle action n'a rien à voir avec un couvre-feu, de sorte que nous confirmons rejeter totalement cette dernière solution et nous demandons au Conseil communal de l'écarter du catalogue.

Toujours à propos du catalogue de propositions du Conseil communal, notre groupe souhaite que la rubrique 1.1.10 de la page 18 soit complétée, s'agissant de l'accueil au sortir de l'école, par l'objectif suivant : « Garantir une offre suffisante en matière de devoirs surveillés et la rendre accessible à tous ceux qui en ont besoin ».

Quant au point 1.1.3 en page 17, troisième ligne, notre groupe relève que ce point n'est que partiellement réalisé et qu'il y a encore beaucoup à faire pour mettre à disposition des jeunes des lieux qu'ils puissent véritablement investir.

Enfin, si le Parlement des jeunes, nouvelle formule, semble être bien actif et bien fonctionner, il nous paraît que la structure très cadrée que constituent les Conseils des jeunes dans les écoles, devrait être développée et qu'un travail important reste à faire à ce niveau.

La proposition de nommer un délégué à la jeunesse nous paraît une bonne solution pour servir de catalyseur et de fédérateur des volontés des différents intervenants concernés par les problèmes de la jeunesse.

Certes, nous sommes bien conscients qu'il ne suffit pas de nommer M. le ou Mme la délégué-e à la jeunesse ou au troisième âge ou encore à une autre catégorie sociale, pour que tous les problèmes de celle-ci soient résolus. Cette nomination ne doit pas servir d'alibi pour dire on a fait ce qu'il fallait faire, maintenant c'est réglé.

Les problèmes liés à la jeunesse doivent rester un souci constant des autorités. Cependant, ce délégué à la jeunesse aura le mérite, même s'il n'est qu'un des rouages d'une grande horloge, de pouvoir donner des impulsions, créer des liens, faire des bilans critiques, etc.

Dès lors, nous souhaitons que le Conseil communal accorde un soin tout particulier au choix de ce délégué. Il faudra une personne réunissant de grandes qualités, faute de quoi les objectifs visés ne pourront pas être correctement atteints.

Mais ce délégué devra aussi être entouré de beaucoup de gens et d'institutions prêtes à travailler avec lui.

Dans ce sens, le groupe de pilotage nous paraît être un chaînon important. S'agissant de sa composition, nous regrettons que la liste figurant en page 8 du rapport ne mentionne pas un délégué des écoles comme le Lycée ou l'ESTER. En effet, les problèmes de drogue ou de sécurité, le besoin de structuration de la jeunesse ne s'arrêtent pas à la porte de ces écoles, même s'ils y sont peut-être moins fréquents qu'ailleurs. Nous demandons donc au Conseil communal de compléter la liste des membres de ce groupe de pilotage dans ce sens, par exemple en y incluant le ou la psychologue de l'ESTER.

En outre, maintenant que la Ville a une chargée de communication, nous nous demandons si la présence d'un journaliste au sein du groupe de pilotage est la meilleure solution pour répercuter l'information. Un journaliste n'aurait-il pas des problèmes d'indépendance face à son employeur ? C'est une question que nous nous posons. Merci au Conseil communal de nous faire part de ses réflexions à ce sujet.

Toujours à propos de ce délégué à la jeunesse, nous avons bien lu en page 37 du rapport du Conseil communal que ce futur délégué devra prendre contact avec la Commune du Locle en vue d'une collaboration.

Notre groupe est conscient que la mise sur pied d'une politique de la jeunesse est déjà extrêmement complexe dans notre ville, mais il déplore tout de même que le Conseil communal n'ait pas, beaucoup plus tôt, pris contact avec la Commune du Locle pour tenter de réfléchir en commun à cette politique. Nous attendons donc du Conseil communal qu'il se montre très actif dès maintenant dans la collaboration avec Le Locle.

Nous savons qu'il y a des démarches en cours au niveau du Canton pour mieux responsabiliser les parents. Dans le cadre d'une politique de proximité, notre groupe engage donc le Conseil communal à travailler dans ce sens et à rencontrer en particulier les représentants de groupes de parents ou les représentants de

communautés étrangères, ceci afin de faciliter le travail par rapport à certains parents qui ont besoin d'une aide particulière.

En ce qui concerne le rapport sur la motion que j'avais déposée au sujet du CAR, notre groupe remercie tout d'abord le Conseil communal et l'équipe du CAR de tout le travail fait au cours de ces trente dernières années, en particulier depuis le dépôt de la motion en 1992.

Nous ne sommes pas absolument convaincus que le choix du Conseil communal de ne pas décentraliser le CAR soit le meilleur, mais il nous semble que l'argumentaire fourni pour justifier cette non-décentralisation est un peu court et discutable. Nous acceptons cependant ce choix de non-décentralisation des locaux du CAR dans la situation actuelle et dans l'esprit du rapport, mais nous insistons alors sur la double nécessité suivante :

1. Que le CAR soit plus présent au niveau de l'information dans les quartiers éloignés de Serre 12. Des tracts mais aussi des colonnes d'affichage réservées au CAR et bien d'autres moyens devront être utilisés.
2. Que l'on développe rapidement des places de jeux dans certains quartiers périphériques où il y a beaucoup d'enfants, car il s'agit d'une mesure importante pour les enfants des quartiers et qui, de surcroît, peut se faire sans trop de dépenses.

Nous approuvons également la prise en considération plus large des besoins des 6 – 11 ans, en particulier dans le cadre de la Ferme Gallet et nous souhaitons donc que la transformation de ce lieu, qui est un cadre superbe pour les enfants, puisse se faire dans les meilleurs délais.

Le Conseil communal peut-il nous dire à ce sujet ce qu'il en est du coût de ces transformations, des délais, des clauses spéciales des statuts de la Fondation Henri-Dumittant qui sont évoquées dans le rapport, sans toutefois aller plus dans les détails ? Nous souhaitons aussi que le Conseil communal nous renseigne sur les objectifs de collaboration du CAR avec Le Locle, en particulier avec les animateurs du DJ 13.

S'agissant de l'utilisation des locaux du CAR, nous avons appris que le Parlement des jeunes n'aurait pas pu obtenir la mise à disposition de la grande salle et qu'il a donc dû trouver des locaux ailleurs. Nous le regrettons et nous demandons au Conseil communal de faire le nécessaire pour que la mise à disposition de tels locaux au Parlement des jeunes puisse avoir lieu, étant entendu que cela ne peut qu'être bénéfique à un rapprochement entre différents groupes de jeunes et à des synergies entre le Parlement des jeunes et d'autres jeunes fréquentant le CAR.

En page 19 du rapport sur le CAR, le Conseil communal mentionne l'objectif d'une mise en place d'une politique de communication et de publicité. A ce titre, il nous semble que l'école devrait être partie prenante à cette démarche en faveur du CAR et nous demandons donc au Conseil communal qu'il nous dise ce qu'il envisage de faire dans ce but.

Le CAR a fait au cours de ces trente dernières années un beau travail en sachant s'adapter à l'évolution des besoins de la jeunesse. Vu l'évolution de celle-ci, il faut lui donner les moyens de répondre à une demande de plus en plus grande et cela aura un coût. Il faudra donc accepter de fournir au CAR les moyens financiers nécessaires et supplémentaires, mais il faudra également que le Conseil communal mène en

parallèle une réflexion pour optimiser l'organisation du CAR et celle de son personnel en définissant un concept d'action clair.

Nous donnons bien sûr notre feu vert au Conseil communal pour la poursuite de l'étude définitive concernant la transformation de la Ferme Gallet et nous attendons donc avec intérêt, un rapport complémentaire du Conseil communal dans ce sens.

En conclusion, nous prenons acte des deux rapports, nous acceptons le classement des motions et nous remercions le Conseil communal de son travail.

M. Francis Stähli, pop-us : J'aimerais revenir sur un point qui est le contexte dans lequel la motion « Drogue et sécurité » a été déposée en 1992. C'était effectivement une période électorale et une question s'est dès lors posée. Comment différencier d'une part un langage, une réflexion, des propositions émanant d'un parti qui reprennent des préoccupations de la population et, d'autre part, une instrumentalisation de celle-ci à des fins idéologiques et partisans ? En effet, les deux mots « Drogue et sécurité » ont un impact extraordinaire sur les électrices et les électeurs, mais un impact qui n'est pas en accord avec ce qui se passe dans la réalité, mais qui l'outrepasse, l'exagère, ce qui revient alors à utiliser des sentiments et des faits pour un profit électoral. Il a donc fallu ensuite sortir de cette tentation et revenir à la réalité, ce qui consiste cependant à accepter qu'il y a effectivement certains problèmes, et essayer de se demander comment les résoudre.

A partir de là, toute une réflexion s'est faite, des études ont été menées et le tout a abouti à des propositions, lesquelles nous sont aujourd'hui communiquées avec notamment la proposition d'un délégué à la jeunesse, celle de la mise en réseau des services et celle aussi de la police de proximité.

Nous sommes donc arrivés à mieux comprendre le problème et à essayer, en tant qu'adultes et instances, de pouvoir apporter des réponses aux questions qui se posent.

Finalement, quand on revient à l'essentiel, il s'agit en premier lieu de comprendre que tout le monde a droit à la sécurité, mais c'est aussi comprendre que si le papa perd son travail ou que si la maman doit travailler beaucoup mais sans pouvoir ensuite nouer les deux bouts, cela aussi c'est de l'insécurité. C'est aussi insécurisant le fait d'arriver à La Chaux-de-Fonds avec une histoire autre, qui a été douloureuse, et d'être projeté dans notre ville avec sa civilité et sa manière plutôt tranquille de vivre.

Donc il faut à mon avis davantage ouvrir les concepts de sécurité et d'insécurité et partir d'un premier constat : le problème qu'a un jeune de 13 – 14 – 15 ans, qui peut d'ailleurs prendre plusieurs formes, est le suivant : « moi, comment je peux exister », « comment peut-on me reconnaître comme tel », « où est-ce que je peux prendre ma place », « qu'est-ce que je peux valoir » ? L'école peut certes apporter des réponses, mais la chose essentielle, c'est de lui dire : « Oui, tu vauds quelque chose. Tu peux valoir et tu as quelque chose à dire. Tu as des formes d'expression par lesquelles tu exprimes ta quête d'identité et ton problème et on va écouter ce que tu dis et essayer de comprendre dans le terrain. » Donc, il s'agit de faire comme quelqu'un l'a dit, non pas *pour* eux, mais *avec* eux. Et leur dire : Tu existes, donc puisque je reconnais que tu existes, eh bien reconnais que d'autres existent aussi et ainsi fait le mouvement vers cette civilité proposée. Et attendre...

A mon avis c'est donc cela qui doit être fait, mais j'ai quand même un petit doute sur la conception de l'action qu'on envisage: Le délégué à la jeunesse, d'un côté c'est bien. Il aura un poste pour agir, un secrétariat pour que ses tâches soient justement mieux centrées sur leur objet. Et puis, quand il faudra réunir toutes les instances, il sera nécessaire d'avoir quelqu'un qui fasse la coordination, qui réfléchisse et qui mette en contact tout le monde, car les responsables qui ont un poste sont déjà tous débordés. Mais une belle superstructure ne suffit pas ! Il faut qu'il y ait encore de l'argent à mettre sur le terrain, des ressources, des regards, des initiatives pour qu'existe cette dialectique de la reconnaissance réciproque dont j'ai parlé. Savez-vous pourquoi les jeunes font du skate en ville ? C'est simplement pour qu'on les remarque dans l'adresse extraordinaire dont ils font preuve.

Alors d'accord pour un délégué à la jeunesse, mais pour créer avec souplesse des petites médiations dans le sens que j'ai indiqué. Ce n'est pas suffisant de dire : « Mobilisons les familles. Mobilisons l'école. » Mobilisons-nous sur un point : entrer en rapport. Et, par exemple, une police de proximité peut être un instrument extraordinaire si elle entre en relation avec cette considération et ce respect qui permet justement de dire : « Non, cela il ne faut pas le faire et tu sais bien pourquoi il ne faut pas le faire.. ».

M. Patrick Haldimann, président : Celles et ceux qui n'ont pas encore signé la liste des présences sont priés d'aller vers Mme Emery pour la signer. Merci.

PAUSE

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Je souhaite tout d'abord remercier les groupes de l'accueil plus ou moins enthousiaste et favorable fait à ce rapport. Comme l'a dit tout à l'heure M. Bosshart, c'est un signe fort pour la jeunesse de notre ville. Il est vrai que vous avez eu assez peu de temps pour examiner ce rapport et nous le regrettons.

Je profite également de remercier le groupe Violence et son président, M. Regazzoni, de l'énorme travail fait et qui a abouti au rapport de ce soir qui a nécessité 15 séances sur une année pour l'élaborer.

Je rappelle aussi que le rapport du groupe Violence a été discuté et approuvé par la commission scolaire l'an passé et Mmes Morel, Pizzolon et M. Bregnard, qui sont membres de la commission scolaire, s'en souviennent fort bien.

J'ai pris note du fait que M. Bregnard relativise un peu la violence, sans la minimiser. D'ailleurs nous connaissons depuis fort longtemps ce phénomène puisque, comme vous l'avez lu dans le rapport du Conseil communal, nous avons trouvé une citation de Socrate, ce qui signifie que le problème existait dans l'Antiquité et les vieux Chaux-de-Fonniers se rappelleront qu'il y a toujours eu, entre certains quartiers, des batailles assez violentes. Il est vrai qu'à l'époque, les faits étaient beaucoup moins médiatisés qu'actuellement.

Nous ne croyons pas que le rapport parle trop de répression, car nous avons mis surtout l'accent sur la prévention, même si vous admettez également qu'une certaine répression doit exister. Il est évident que celle-ci s'exercera par la police qui aura d'ailleurs un rôle essentiellement préventif.

Concernant la question du poste de délégué à la jeunesse, beaucoup d'actions ont déjà été listées dans le rapport du groupe Violence de la page 16 à la page 25.

Mme Morel signale que beaucoup de points sont déjà en place et qu'il ne reste plus grand chose à faire. Je ne crois pas, parce que même les actions réalisées actuellement doivent être reconduites. Donc, à chaque fois, l'ouvrage doit être remis sur le métier et toutes ces actions doivent être reprises, ce qui signifie qu'il y a un gros travail à faire dans ce domaine-là.

Le choix de la personne que nous engagerons sera déterminant et il sera fait tout d'abord par la délégation du Conseil communal qui est composée de M. Jeanbourquin, de Mme Berthet et de moi-même et ensuite, par l'ensemble du Conseil communal. Il m'apparaît que pour un poste aussi stratégique, le Conseil communal devra entendre les candidates et candidats retenus, puisque cette personne sera appelée à mener la politique de la jeunesse dans la ville de La Chaux-de-Fonds, bien entendu en accord avec la délégation du Conseil communal.

Avant de fixer cette politique de la violence, il est important que la personne choisie analyse la situation car si le Conseil communal sait beaucoup de choses, il ne connaît pas tout ce qui se passe en ville d'une façon très claire et il est important que la personne que nous engagerons, se forge sa propre opinion et discute ensuite avec le Conseil communal de la politique que nous souhaitons mener dans ce domaine.

Le rôle de cette personne sera d'être en contact permanent avec la jeunesse de la ville et d'aller puiser l'information dans le terrain en s'appuyant sur d'autres institutions ou l'éducateur de rue qui ce soir se trouve au fond de la salle, le CAR et les polices cantonales ou communales, puisqu'il est important que le délégué à la jeunesse soit aussi actif à l'extérieur. Donc, la crainte que vous avez d'avoir un délégué à la jeunesse se trouvant toujours dans son bureau est infondée, puisque nous souhaitons que cette personne soit surtout sur le terrain.

Ce qu'il faut également savoir, c'est que le délégué à la jeunesse ne doit pas se substituer à ces institutions, son rôle étant celui d'un coordinateur et d'un initiateur. Je pense donc que le fait d'engager cette personne apportera une plus grande clarification avec les autres délégués qui existent actuellement, délégué culturel et délégué aux sports. Vous avez vu qu'il y a un tableau et je constate que M. Herrmann n'aime pas beaucoup ces organigrammes, mais il est important de pouvoir les lire, car nous réalisons ce qui se passe et comment les interactions se font.

Est-ce que cet engagement permettra de décharger un peu les autres délégués ? Je le pense, car actuellement beaucoup de gens font des choses intéressantes chacun dans son coin et il est important qu'une personne puisse avoir dans l'esprit d'être là pour initier des actions, mais aussi pour les coordonner. Nous ne souhaitons pas avoir un fonctionnaire de plus, mais un collaborateur jouant ce rôle de coordinateur qui nous paraît très important.

Nous avons prévu une collaboration avec le CAR pour des raisons pratiques, car nous ne souhaitons pas avoir un service du délégué à la jeunesse totalement indépendant, avec une secrétaire qu'il aurait fallu engager à 100 %. Ce que nous souhaitons, c'est doter le CAR d'un peu plus de moyens, afin de lui permettre de remplir ce rôle et d'avoir une plus grande permanence pour que les personnes qui ont des problèmes puissent tout de suite prendre contact avec le délégué.

M. Bregnard a également insisté sur l'aspect pluriculturel et le caractère intergénérationnel. Le rapport en parle et le cite et nous insisterons beaucoup sur cet aspect-là, parce qu'il est vrai que c'est aussi en favorisant les relations entre les différentes cultures ou communautés de la ville et entre les différentes générations, que l'on arrivera à avoir cette politique primordiale pour la jeunesse. Nous attendons aussi que des personnes qui ont pris leur retraite puissent donner un coup de main, afin d'être des médiateurs et des aides dans certains domaines. Je pense que si des jeunes essaient de créer un festival ou une autre manifestation, une personne retraitée pourrait éventuellement donner par exemple un coup de main pour des démarches administratives avec l'aide, bien entendu, du délégué.

M. Bosshart nous a dit que dix ans pour répondre à la motion « Drogue et sécurité » c'est beaucoup. Effectivement c'est un délai long et nous l'admettons, mais nous avons quand même répondu en 2000 à une partie de la motion et vous l'avez relevé. Nous l'avons fait dans le cadre de la réponse à la motion Hainard qui concernait la séparation des tâches entre la Police et le SIS et là, nous avons déjà une réflexion en matière de police de proximité. La police de proximité a déjà été définie et mon collègue, M. Jeanbourquin, pourra vous apporter quelques éclaircissements sur la suite des opérations.

Je tiens à vous rassurer en vous informant que le délégué à la jeunesse ne sera pas un délégué culturel bis. Chacun aura sa fonction et une clarification sera faite entre le délégué et les différents chefs de service. Comme vous le savez, dans cette commune nous avons un effectif qui est trop bas. Le personnel a beaucoup de travail et fait beaucoup d'heures supplémentaires, mais il est important qu'il y ait quelqu'un qui fasse office de pivot, qui puisse initier, ordonner et dynamiser cette politique pour la jeunesse.

Concernant l'éducation, ce n'est en principe pas le rôle de l'école puisque c'est plutôt l'instruction, mais vous savez fort bien que l'école assume ce rôle, puisqu'il y a démission de certains parents et en répondant à M. Bauer, qui disait que l'on avait un peu généralisé le problème à la page 5 du rapport en écrivant *les jeunes* et non pas *certaines jeunes*. C'est donc une erreur de notre part et nous nous en excusons, car il est vrai que les jeunes qui nous posent des problèmes représentent une petite minorité dans notre ville.

Ce qu'il faut donc savoir c'est que l'école, même si ce n'est pas son rôle, fait ce travail et le fait d'une façon convaincue et je remercie d'ailleurs les enseignantes et enseignants qui s'investissent beaucoup dans ce domaine-là. L'école dépense aussi beaucoup d'argent pour justement résoudre ce problème qui normalement ne devrait pas exister, mais il est clair que nous ne sommes pas dans une société idéale.

Pour répondre à MM. Herrmann, Lagger et Stähli, je cite un passage de la page 35 du rapport; on y dit « faites avec la jeunesse, mais pas faites pour la jeunesse ». Nous allons donc travailler avec la jeunesse, car il nous semble important d'avoir ce contact pour être aussi à leur niveau et à leur écoute.

Mme Morel, je suis étonné de vos remarques, car si vous n'approuvez pas totalement le rapport, je le comprends tout à fait, même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, beaucoup de choses restent à faire. Je suis aussi étonné du fait que vous critiquiez la non-participation du directeur de l'Instruction publique au groupe Violence. A mon souvenir et d'après le directeur M. Regazzoni, il n'y a pas eu de

demande de la part du groupe Violence pour rencontrer le chef de l'Instruction publique. Cela ne veut pas dire que je ne m'en suis pas du tout occupé. Il y avait un mandat donné par mon prédécesseur et ensuite il y a eu un rapport après quinze séances. J'ai rencontré ensuite à plusieurs reprises le bureau du groupe Violence pour discuter du rapport tel qu'il avait été élaboré. J'ai aussi discuté de la suite des opérations et c'est la raison pour laquelle il s'est écoulé 7 à 8 mois entre le moment où le Conseil communal et la commission scolaire ont pris connaissance du rapport et le moment où nous vous l'avons présenté. La remarque n'est donc pas justifiée, parce que nous nous sommes beaucoup occupés de la question et s'il y avait eu une demande formelle de la part d'un membre du groupe Violence de rencontrer le chef de l'Instruction publique à ce moment-là, je n'y aurais pas vu d'inconvénient, au contraire.

Vous estimez qu'il n'y a pas de politique du Conseil communal et qu'il n'y a pas de lignes claires. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la politique devra être discutée avec la personne que nous engagerons et elle devra analyser la question. Ensuite, le Conseil communal en accord avec le groupe de pilotage, discutera des priorités qu'il faudra mettre dans ce domaine-là, puisque, comme certains l'on dit, le cahier des charges est relativement vaste.

Comme vous avez pu le constater dans le rapport, nous aurons un 60 % de poste de collaborateur et ce sera non pas une personne que l'on souhaite engager, mais plutôt des mandats ponctuels donnés par le délégué lui-même à des personnes travaillant par exemple dans le domaine culturel, afin de connaître le terrain et d'entrer en contact avec les jeunes. Il est bien clair que nous collaborerons étroitement avec l'éducateur de rue, car son expérience nous sera très utile.

En ce qui concerne les devoirs surveillés, vous savez qu'il existe le Foyer de l'écolier et un Foyer d'accueil pour l'Ecole secondaire; actuellement, il n'y a pas de liste d'attente. Donc, pour l'instant l'offre est suffisante tant pour les enfants d'âge primaire que pour ceux d'âge secondaire.

Il est vrai que le Conseil des élèves en est à ses débuts. Il a moins d'activités que le Parlement des jeunes, mais il commence à entreprendre quelques actions et comme vous l'avez peut-être constaté dans les comptes de l'année passée, ce Conseil a quand même dépensé une certaine somme d'argent. Nous nous engageons donc à réfléchir à une amélioration du fonctionnement de ce Conseil des élèves qui est le pendant pour les enfants d'âge secondaire du Parlement des jeunes.

Nous n'avons pas inclus dans le groupe de pilotage quelqu'un du Lycée ou de l'ESTER pour des raisons de grandeur du groupe. Nous avons prévu d'avoir des contacts réguliers avec le Lycée ou avec l'ESTER et nous avons aussi un contact qui devait être établi entre le Lycée ou l'ESTER et le groupe de pilotage par le représentant du Parlement des jeunes, pour autant qu'il émane d'une de ces écoles. Mais je m'engage, au nom du Conseil communal, à revoir la question. Ce que nous ne souhaiterions pas, c'est d'avoir un groupe de pilotage qui soit trop vaste, car il y a beaucoup d'autres institutions avec lesquelles nous devons travailler (Office des mineurs, Police cantonale, etc.) et ces services seront associés de temps en temps, mais ne siègeront pas toujours dans le groupe de pilotage. Je pense donc que le fait de mettre une personne de plus qui représente le secondaire II ou la formation

professionnelle, ne posera pas de gros problèmes en ce qui concerne cette masse critique.

Concernant le journaliste, il est vrai que sa présence au sein du groupe peut éventuellement poser un problème éthique. Il nous paraît toutefois important que quelqu'un, au niveau de la presse locale, puisse relayer le travail du groupe de pilotage et du délégué à la jeunesse. Je suis conscient du fait qu'il est difficile pour un journaliste d'être à la fois partie prenante dans un groupe et devoir ensuite analyser et rendre compte de certaines choses, en gardant toujours son indépendance ce qui est fondamental dans ce métier. Nous verrons si nous trouvons l'oiseau rare qui peut le faire et peut-être que l'on trouvera une personne qui sera un peu moins impliquée, mais qui aura quand même une formation journalistique. Ce que l'on souhaiterait vraiment, c'est avoir à côté de la chargée de communication quelqu'un qui puisse rendre compte dans la presse, de tout le travail qui va se faire par le groupe de pilotage et le délégué à la jeunesse.

Concernant Le Locle, le Conseil communal s'est penché sur la question d'une collaboration avec cette ville, car on nous reproche souvent de ne pas assez collaborer. Nous en avons donc parlé; mais pour coordonner toutes les actions, parler des mesures, trouver une solution qui fonctionne à l'interne, il est déjà assez difficile de travailler seulement à l'échelle de La Chaux-de-Fonds. Ce que l'on souhaite, c'est pouvoir engager une personne comme délégué à la jeunesse; que cette personne puisse analyser la situation et que, rapidement, elle prenne contact, en compagnie du Conseil communal ou d'une délégation de celui-ci, avec son homologue du Locle pour discuter de ce qui peut se faire dans ce domaine. Le Locle n'est pas tout à fait étranger à cette question, puisque j'ai déjà plusieurs fois signalé à son Conseil communal que très peu de temps après l'engagement du délégué à la jeunesse, nous aurons une rencontre avec eux pour voir dans quelle mesure certains projets peuvent s'inscrire dans une collaboration intercommunale, ce que l'on souhaite. Laissez-nous un peu de temps pour mettre sur pied les choses, car c'est relativement compliqué.

Pour la question des parents, nous avons des contacts par l'école et je vous signale qu'un groupe cantonal est actuellement en train de plancher sur la participation et l'association des parents à la vie de l'école. Nous le faisons aussi lorsqu'il se déroule des fêtes, comme par exemple au collège des Forges où l'on a intégré les parents qui sont venus aider et qui peuvent ainsi connaître le milieu où leurs enfants travaillent et également se faire connaître des enseignants et des autres enfants.

Pour la question des communautés étrangères, les choses se font déjà, car comme vous le savez, il existe depuis très longtemps un groupe « enfants immigrés » qui est une sorte d'interface entre les communautés étrangères et les écoles. Il est vrai que nous n'avons pas encore pu associer toutes les communautés, notamment celles qui se sont récemment implantées en ville de La Chaux-de-Fonds, et c'est la raison pour laquelle nous avons rencontré avec les écoles, les communautés africaines. Nous avons mis sur pied un certain nombre de projets et avons favorisé de meilleures connaissances réciproques d'intégration dans le cadre du groupe « enfants immigrés ». Ainsi, ces communautés, qui sont encore peu structurées et implantées dans notre ville, pourront mieux participer et se faire connaître. M. Stähli, j'ai répondu à vos remarques. Il est vrai que nous sommes conscients de la question et

du problème qui se pose et je le dis encore une fois, nous souhaitons donner des mandats très ponctuels pour s'occuper d'un terrain particulier. C'est donc un poste global que le délégué coordonnera. Il aura des collaborateurs qui travailleront sous sa responsabilité dans certains domaines et la démarche est surtout d'aller discuter avec les personnes pour prendre conscience de leur problème et ensuite leur proposer des solutions.

Ce n'est bien entendu pas l'engagement du délégué à la jeunesse qui va tout de suite faire baisser la violence d'une façon spectaculaire, mais c'est un travail de longue haleine et après trois ans nous aurons un bilan, puisque la personne que nous engagerons aura un contrat de droit privé sur trois ans. Donc à ce moment-là, nous reviendrons devant le Conseil général avec ce bilan et nous pourrons ainsi proposer des améliorations.

Mme Lise Berthet, directrice des Affaires culturelles : J'aimerais remercier tous les groupes de l'accueil fait au rapport concernant le CAR.

Ce rapport fait un exposé sur toutes les activités du CAR qui existe depuis trente ans. Depuis sa création, beaucoup de mouvements sociaux se sont produits. Il y a eu la violence à cause de la drogue, les problèmes des jeunes au chômage et actuellement, le CAR a besoin de recadrer son action.

Comme cela est dit dans le rapport, son activité a commencé avec une mission, mais sans avoir un véritable programme, ni de cahier des charges. Il a toujours dû chercher des réponses aux problèmes qui se sont présentés au fur et à mesure de l'évolution du temps. Par conséquent, chaque fois qu'il y avait un problème de société à résoudre, le CAR devait s'en occuper et cela a provoqué le départ d'un certain nombre de jeunes. Lorsque le problème était pris en main, il fallait à chaque fois remonter la pente pour reconquérir les jeunes.

Donc, pendant ces trente ans, un énorme travail a été fait et tous les responsables qui ont passé dans cette institution pourraient parler de toute la violence qu'ils ont rencontrée. Celle-ci n'est donc pas quelque chose de nouveau, elle a toujours existé. Elle se présente peut-être maintenant d'une autre manière et elle est peut-être plus généralisée qu'avant.

Quand le CAR a du faire face à la toxicomanie, ce phénomène était plus localisé à certains endroits et moins présent à l'école que maintenant.

La violence a changé de visage, elle est peut-être plus difficile à maîtriser, mais elle demande aussi une approche différente.

Il y a quelques années, le CAR a connu beaucoup de problèmes par rapport à un groupe extrêmement violent qui a fait fuir la plus grande partie des adolescents. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, le CAR a dû fermer ses portes pendant un certain temps, chercher une autre manière de fonctionner et préparer une autre politique. Celle-ci porte maintenant ses fruits. Il y a une réflexion et une approche différente des adolescents. Cette approche devrait être mise en réseau avec d'autres personnes et d'autres groupes qui interviennent d'une façon ou d'une autre dans l'encadrement de la jeunesse, parce que la violence ne se présente pas partout de la même façon. Vous pouvez avoir un enfant violent à l'école et qui ne l'est pas au CAR. Un enfant peut être violent au CAR et ne pas l'être ailleurs. Donc, la violence est une certaine réponse à la personne qui est en face, aux exigences qui sont posées, à la

possibilité de répondre ou de se faire valoir. Je crois que l'analyse de la violence est différente selon la personne qui se trouve en face et dans cette optique-là il devient de plus en plus important que tous les intervenants auprès des adolescents se rencontrent et aient ensemble une discussion pour aborder le problème de différentes façons.

Dans cet ordre d'idées, le poste de délégué à la jeunesse est important. Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit par M. Berberat, mais je vais simplement répondre aux questions qui ont été posées.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le CAR a préparé une politique préventive qui est en fait son rôle primordial. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'occupe que des personnes qui n'ont pas de problème. Ce serait un leurre et une erreur de jugement.

Dans sa politique de prévention, le CAR travaille surtout en amont. Chercher de manière ponctuelle à résoudre les problèmes c'est une chose, mais pour obtenir une réponse favorable et durable en faveur de la jeunesse, il faut prendre les choses à la base, préparer une politique préventive qui permette aux enfants de se faire valoir, de se reconnaître, d'avoir une place; il faut leur donner une place, leur apporter ce qu'ils ne peuvent pas avoir à la maison, leur donner un intérêt pour quelque chose, une occupation et aussi un contact avec d'autres personnes. C'est de cette façon-là que petit à petit on peut préparer une autre approche de la jeunesse, apprendre une approche différente des uns et des autres et espérer aussi avoir à l'école des réactions différentes.

Cette nouvelle manière d'approcher les adolescents a été mise en œuvre il y a environ deux ans. Les animateurs-trices responsables, aussi bien de la Ferme Gallet que de Serre 12, ont trouvé des réponses et des dialogues différents. Actuellement nous osons dire aux jeunes : « Non, ça ne joue pas, vous ne pouvez pas le faire ». Un dialogue s'installe parce qu'il y a une prise en compte de leurs problèmes. C'est une autre approche, plus difficile, qui nécessite plus de personnes, plus de temps et qui est de surcroît beaucoup plus lourde sur le plan émotionnel pour les accompagnants. Ceci nous devons le reconnaître, puisque le CAR a toujours fonctionné avec un effectif réduit. Il ne travaille qu'avec peu de personnes formées qui ont sous leur aile des jeunes qui ont fait une formation courte dans l'animation. Mais il est parfaitement clair qu'un animateur ou un éducateur ne peut pas s'occuper de trente à quarante personnes à la fois. S'il y a une telle activité au CAR, c'est justement grâce à plusieurs jeunes de cette ville qui s'investissent et qui font ce travail avec les animateurs en place, ce qui est très appréciable. Cet apport n'est pas seulement donné par des jeunes, mais également par des personnes de tout âge. Le passeport-vacances, mobilise 180 adultes qui reçoivent ou accompagnent des jeunes dans leur entreprise ou ailleurs. Il y a beaucoup de gens qui ne se rendent pas compte du nombre de personnes en ville de La Chaux-de-Fonds qui participent d'une façon ou d'une autre au CAR et avec lesquelles le délégué à la jeunesse pourra aussi travailler et créer des liens intéressants.

En réponse à la question de M. Bregnard je dirai que la Bibliothèque des jeunes n'a pas été associée à la réflexion parce que le CAR a ses propres occupations et ne s'occupe pas de lecture. A ma connaissance, il n'y a jamais eu dans ce domaine une demande ou un intérêt lié au CAR ou à la Ferme Gallet. Donc, jusqu'à maintenant la

Bibliothèque des jeunes n'a pas été associée, mais cela ne veut pas dire que par la suite elle ne le sera jamais.

Quant aux questions de M. Rosselet, je répondrai qu'il y a effectivement un certain nombre d'axes prioritaires. Le CAR doit de plus en plus s'orienter vers la prévention et développer des politiques qui permettent d'accompagner toutes les personnes présentant des problèmes et aussi de les aiguiller au bon endroit lorsque le CAR lui-même ne peut pas donner de réponse. Cela ne veut pas dire que l'on refuse ceux qui ont des problèmes; mais il est clair que les personnes qui posent problème ou qui ont des difficultés ou encore qui dépassent l'âge de 17 – 18 ans, le CAR peut les accompagner dans des endroits où ils seront pris en charge. Nous ne pouvons pas mélanger des enfants de 5 ou 6 ans avec des adolescents de 15 – 16 ans, voire 20 ans.

Donc, mettre les enfants à la Ferme Gallet et les adolescents à Serre 12 est une bonne chose, car elle permettra une meilleure approche de la politique préventive auprès des enfants plus jeunes et un accompagnement différent des adolescents.

Je répondrai à M. Lager que, comme vient de le dire M. Berberat, nous ne sommes pas opposés à une collaboration avec Le Locle; d'ailleurs elle existe déjà dans certains domaines. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de demandes pour des participations de travail. Certains enfants du Locle suivent les activités du CAR et plus particulièrement le passeport-vacances ouvert à tout le district. Il est vrai que par rapport aux adolescents, les seules demandes que nous avons eues jusqu'à présent de la part du Locle concernent la participation financière pour la location de bus, par exemple pour venir à des soirées à Bikini Test ou aller au DJ13. Une collaboration entre les deux villes existe donc et nous sommes tout à fait d'accord de l'intensifier ou de l'étendre.

En réponse à la question de Mme Morel sur le coût de la Ferme Gallet, je tiens à votre disposition au fond de la salle, le livre de la préétude de ce projet.

La Ferme Gallet est un endroit idyllique pour les jeunes et ce serait magnifique si nous pouvions l'aménager en un lieu pour les enfants. L'intérieur possède une structure inutilisable et difficilement récupérable sans y faire de grands travaux. Actuellement, nous utilisons le rez-de-chaussée; en raison des dangers que présentent pour les enfants, le 1^{er} et le 2^{ème} étage, nous ne pouvons pas y avoir des activités continues. Les fenêtres sont à raz le sol, donc à hauteur des enfants qui pourraient les ouvrir sans difficulté. De plus, un escalier très étroit où ils pourraient tomber monte aux étages. Donc, la structure actuelle de la Ferme Gallet ne garantit pas une sécurité absolue pour les enfants.

Il existe plusieurs possibilités de rénovation :

1. La Ferme pourrait être rénovée complètement, en utilisant toutes les surfaces disponibles. Si nous pouvions réaliser ce projet ce serait vraiment magnifique. Cependant le coût se situerait entre 3,5 et 4 millions environ.
2. Une autre possibilité serait de ne rénover qu'une partie du bâtiment. Dans ce cas-là le montant se situerait entre 2 et 4 millions environ.

Nous allons continuer cette étude et vous proposer plusieurs options de rénovation, soit partielle soit totale. Nous avons les plans. Ils peuvent être faits éventuellement en deux parties sans changer quelque chose à la modification que nous avons envisagée. Nous ferons une analyse complète des coûts réels pour savoir si l'on pourrait se lancer dans une rénovation complète ou partielle. A partir de là et

en fonction de nos moyens et de ce que le Conseil communal estimera être acceptable, nous vous proposerons un rapport.

Quant à l'intervention de M. Bauer, je comprends fort bien qu'il n'approuve pas tout à fait le choix de la décentralisation du CAR et qu'il estime que notre argument est un peu faible. Mais comme il est dit dans le rapport, le CAR a toujours eu une certaine attirance vers le quartier des Forges. L'étude qui a été faite démontre bien qu'aux Forges il y a par moment beaucoup d'enfants; cependant, le lieu de vie en ville n'a aucune importance par rapport à leur participation aux activités du CAR.

Le CAR fait une statistique de l'âge et de la provenance de chaque enfant. Pour les parents qui accompagnent leurs enfants, le lieu peut avoir une importance; mais qu'ils habitent aux Gentianes ou aux Forges, le problème est le même. La composition de la population change aussi au cours des années et si l'on prenait l'option de la décentralisation du CAR, ce ne serait pas seulement aux Forges qu'il faudrait s'implanter, mais aussi dans des autres quartiers.

Néanmoins, avec les moyens que nous avons, si l'on veut implanter le CAR aux Forges ou ailleurs, il faudrait créer un CAR dans lequel il y aurait peu d'activités et nous ne pourrions plus offrir l'accompagnement qu'actuellement les adolescents demandent. Donc, dans cette optique-là et dans cette analyse par rapport aux statistiques qui sont faites, la décentralisation du CAR ne se justifie pas.

Il est clair qu'avoir un local dans lequel il y a des activités de temps en temps ne poserait pas beaucoup de problèmes, mais il n'y a pas toujours le répondant que l'on croyait avoir. Aux Forges, il n'y a jamais eu véritablement un intérêt de la population pour la présence du CAR et les deux analyses qui ont été faites l'ont démontré.

Dès lors nous avons préféré avoir un CAR qui puisse répondre à une demande aussi bien d'adolescents de 13 – 14 ans que de 16 – 17 ans, mais à un seul endroit, bien équipé, ayant les moyens d'accompagner les jeunes pour faire face simplement à leurs désirs et projets et pas seulement leur proposer des animations. Nous nous sommes aperçus que certains ne viennent que pour des activités bien particulières et ponctuelles; aussi, le CAR a décidé de les supprimer. Maintenant il y a vraiment une autre approche: Les enfants viennent avec des propositions, des projets; on en discute avec eux pour savoir s'ils sont faisables ou non. Dans l'affirmative, on les aide à les réaliser. Cela demande de l'accompagnement, du temps et beaucoup plus d'investissement de la part des animateurs.

Par conséquent, la séparation des adolescents et des enfants est à notre avis une possibilité qui serait beaucoup plus porteur et plus performante pour les enfants.

Je crois avoir répondu à toutes les questions, mais je reste à disposition pour le cas où j'aurais malencontreusement oublié quelqu'un.

M. Georges Jeanbourquin, directeur du SIS et de la Police : Concernant la question de M. Bregnard, vous aurez plus d'information sur la police de proximité lorsqu'on vous présentera le nouveau règlement de police. Dans l'intervalle vous pouvez lire les rapports de gestion et de la sous-commission ou l'on parle déjà un peu de l'évolution de la situation. Concernant la répression, je ne sais pas si vous vous adressez à la police, mais la police de proximité a reçu toute une série de missions dont font partie l'éducation à la prévention et bien entendu la répression.

Concernant les questions de M. Bosshart relatives au développement de la police de proximité, comme vous le savez, lorsqu'on a mis en place sa nouvelle structure, elle a démarré dans des conditions difficiles. Il a fallu intégrer les téléphonistes-réceptionnistes et nous avons surtout commencé avec un contingent minime, puisque davantage de collaborateurs que prévu sont partis au SIS. Aujourd'hui, nous sommes toujours en sous effectifs au niveau des brigades d'intervention. De plus cette année, nous devons faire face à des demandes normales et légitimes d'Expo. 02 et leur fournir des effectifs. Nous avons également des cas de maladie de longue durée qui ne nous facilitent pas les choses. De surcroît, le recrutement est difficile et nous pouvons dire que toutes les polices connaissent le même problème. Ainsi, la police fédérale a puisé des effectifs dans les polices cantonales et c'est aussi souvent les Cantons qui « s'approvisionnent » auprès des polices communales. Nous avons également le phénomène des retraites anticipées qui sont difficiles à planifier.

Donc, Monsieur Bosshart, la motivation est bien présente mais pour la conserver il faudrait aussi, dans les prochains mois, que l'on puisse assurer des conditions de travail normales, c'est-à-dire donner des congés réguliers, réduire si possible les heures supplémentaires et compléter les effectifs. Aujourd'hui nous avons plutôt une surcharge. Nous allons prendre des mesures que nous avons déjà proposées pour atteindre l'effectif budgétaire, à savoir que les aspirants ne soient plus comptés dans l'effectif et que l'on engage davantage d'auxiliaires. De plus, lors des prochains départs à la retraite d'ici le printemps 2003, on remplacera certains civils par des agents uniformés pour compléter les groupes des brigades d'intervention.

Concernant le matériel, les équipements sont en ordre et évoluent en fonction des missions. Nous les complétons régulièrement dans le cadre budgétaire.

Quant à la demande de M. Bauer relative aux jeunes se trouvant dans la rue à des heures tardives, je répondrai que c'est le rôle de la police de reconduire un jeune chez ses parents, mais qu'il n'est pas toujours possible d'avoir un dialogue avec ceux-ci. Actuellement nous avons une préoccupation complémentaire, à savoir la violence dans les familles et il ne se passe pas une semaine sans que la police ne doivent intervenir. Pas plus tard qu'il y a quinze jours, nous étions dans cette salle avec les directeurs de police des villes suisses et c'était un des principaux thèmes de discussion. La police de Zürich a mis en place une police de proximité et, pour pouvoir intervenir dans les familles, elle a dû prévoir une formation spéciale pour les agents des brigades d'intervention.

Donc, nous donnons toutes les possibilités d'appui aux familles, mais il est clair que la police ne peut pas se substituer à elles et faire du travail social.

M. Stähli, une police de proximité peut être extraordinaire et nous en sommes profondément convaincus; oui, mais à condition qu'elle puisse fonctionner selon le concept que l'on a prévu et avec les effectifs que l'on a proposés au départ. On affinera ensuite ce fonctionnement selon les expériences acquises et l'évolution de la situation, afin que cette police de proximité puisse vraiment répondre à sa mission et à l'attente de la population.

Voilà ce que j'avais à dire concernant la police.

Mme Lise Berthet, directrice des Affaires culturelles : Je me suis aperçue que je n'ai pas répondu à la question de M. Bauer concernant la clause spéciale de la

Fondation Huguenin-Dumittan. Cette clause interdit d'utiliser le bâtiment se trouvant derrière le CAR ou d'en changer l'affectation jusqu'en 2006. En principe, il est destiné à des expositions. Mais en réalité il ne s'y passe rien. Par conséquent, j'ai demandé à la Fondation qu'elles étaient les conditions pour pouvoir utiliser cette salle, vu qu'elle est relativement grande. Il m'a été répondu que les buts et objectifs de la Fondation allaient changer, que les œuvres seraient transférées dans un autre endroit et que probablement nous pourrions disposer de cette salle d'ici peu de temps. Je n'ai pas encore de confirmation écrite, mais il est fort probable que nous pourrions inclure ce bâtiment dans le projet de rénovation de la Ferme Gallet.

Vous avez aussi demandé si le CAR ne pouvait pas être plus présent dans l'information en ayant des colonnes d'affichage dans le quartier des Forges et dans d'autres endroits. Le CAR fait une information dans les classes et les collèges par des brochures et honnêtement je ne suis pas tout à fait au courant s'il met également des affiches. Toutes les brochures sont distribuées dans les écoles; elles sont remises à l'enfant mais pas aux parents. La promotion et l'information sont donc faites.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : J'ai oublié de répondre à M. Bauer concernant la question du couvre-feu. Ce que je souhaitais dire, c'est que c'est une proposition du groupe Violence et qu'elle fait partie du catalogue. Le terme est effectivement mal choisi, il faut plutôt parler d'heures de rentrée. Je signale pour les Conseillers généraux que cette heure de rentrée existait dans le règlement de police jusqu'en 1978 ou 1979 et qu'elle était fixée, sauf erreur, à 22h00. Donc pour l'instant, nous sommes d'accord que cette heure de rentrée n'est pas souhaitable. C'est une mesure qui peut être prise pour aider des familles à faire respecter un minimum de règles, si la situation se dégrade. Il est vrai qu'il faut toujours regarder ce qu'il en est de la situation concrète des jeunes de 12 – 13 ans qui, par exemple, font du basket à 22h30 pendant les vacances d'été. Dans ce cas, ce n'est pas un signe de gros problème. Par contre, un jeune du même âge qui se promène en ville à 2h00 du matin, cela pose un problème (avec ou sans couvre-feu) et la police, lorsqu'elle constate ce genre de chose, raccompagne l'enfant chez lui pour autant qu'il dise où il habite. A ce moment-là, ce n'est pas à la police de prendre des mesures, parce que cela échappe totalement à son rôle, à moins que l'enfant n'ait commis une infraction. Ce que la police doit faire dans ce cas, c'est signaler au service socio-éducatif de l'école cet incident, pour que l'on puisse prendre en charge socialement ce problème.

Pour résumer, le Conseil communal ne souhaite pas introduire le couvre-feu, à moins qu'il n'y ait une obligation ou une nécessité juridique. Quoi qu'il en soit, cela nécessitera la modification du règlement scolaire ou du règlement de police, mais le Conseil communal ne souhaite pas en arriver là.

M. Pierre Bauer, soc. : J'avais demandé si le Conseil communal pouvait intervenir auprès du CAR, pour qu'à l'avenir le Parlement des jeunes puisse mener ses séances dans la grande salle.

Mme Lise Berthet, directrice des Affaires culturelles : Le Parlement des jeunes tient déjà des séances dans la grande salle, donc je ne vois pas pourquoi vous faites cette remarque. Son responsable doit simplement s'annoncer au CAR pour réserver la grande salle. Je ne crois pas que jusqu'à présent, il y ait eu de refus, sauf si la salle n'était pas libre.

J'ai vu samedi passé dans le journal, que le Parlement des jeunes a déjà agendé deux séances qui se dérouleront au CAR prochainement.

Donc, jusqu'à présent, le Parlement des jeunes a utilisé la grande salle du CAR pour ses séances. Si vous pensez que ce n'est pas vrai, je vous prie de bien vouloir m'en informer par écrit et j'en discuterai avec le CAR. Mais d'après ce que je sais, le Parlement des jeunes y a accès sans difficulté.

Mme Sylvia Morel, rad. : Je crois que le Conseil communal ne m'a pas bien comprise. Je pense effectivement qu'il y a énormément de choses à faire et puis, quand on lit le rapport, on a l'impression que vous avez déjà répondu et que tout est réglé. A mon avis, ce n'est pas le cas. Il y a effectivement quelques points qui sont réglés, mais il reste encore beaucoup à faire.

D'autre part, j'aimerais quand même dire que quand 22 personnes s'occupent d'un dossier, elles ont bien envie de pouvoir en parler avec le Conseil communal quand le travail est terminé et de plus, j'en avais fait la demande. On aurait aussi pu parler du mot « couvre-feu » qui n'est pas forcément adéquat et que l'on aurait pu peut-être changer dans ce rapport, cela aurait été judicieux.

J'ai pris acte que vous préférez que ce soit le délégué à la jeunesse qui fasse des choix et qui vienne vous faire des propositions alors que moi, j'aurais bien aimé que l'on travaille un peu dans le sens inverse. C'est-à-dire que le Conseil communal fasse des choix et qu'ensuite le délégué implante les projets dans la mesure du possible. Mais il est vrai que c'est vous qui choisissez votre façon de travailler.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Mme Morel, je suis vraiment désolé d'apprendre que vous aviez demandé une rencontre avec le Directeur de l'Instruction publique, mais je peux vous dire que je n'étais pas au courant. Par contre, je pense que l'on se voit relativement souvent pour que vous ayez l'occasion de m'en parler et de me poser la question, car c'est avec plaisir que je l'aurais fait. Mais je répète que j'ai rencontré très souvent le bureau du groupe Violence et à la fin, nous avons fait une séance officielle qui s'est terminée par un repas, ce dont, je pense, vous vous souvenez. Alors ce n'était pas ça que vous vouliez ?

Vous vouliez une discussion et à ce moment-là nous aurions pu aborder vraiment de certains points. Mais je vous informe qu'à cette séance personne n'a émis le désir de pouvoir discuter de ce rapport avec moi et il a été simplement convenu que cette discussion se ferait par le biais du bureau.

Je crois que nous sommes sur la même longueur d'ondes, il y a beaucoup de points réalisés et cela ne veut pas dire que la réalisation est complète. Il y a des choses ébauchées, d'autres qui sont en place et d'autres qui sont encore à réaliser. Mais comme je l'ai dit, même sur les choses déjà en places il faut chaque fois revenir à la charge pour revoir l'organisation et je pense qu'il y a encore beaucoup de pain

sur la planche. D'ailleurs les intervenants l'ont admis, puisqu'ils disent que le délégué ou la déléguée aura un grand travail.

Enfin, en ce qui concerne la politique, nous ne nous comprenons pas bien puisque je n'ai jamais dit que c'était le délégué qui allait fixer la politique du Conseil communal. J'ai simplement dit que le Conseil communal discuterait de la politique qu'il entend mener, après avoir consulté le ou la délégué-e à la jeunesse qui aura pris connaissance et analysé la situation. Il est bien clair que ce n'est pas le délégué qui va imposer sa politique. Ce sera une discussion entre le délégué, le groupe de pilotage et le Conseil communal, après avoir pris des constats pour savoir quelles priorités nous allons mettre. Il est clair que dans toutes les propositions que vous avez sur les pages en question, nous n'allons pas pouvoir tout mettre en place simultanément. Il faudra fixer des priorités. Il y aura déjà beaucoup de choses qui seront faites, mais il faudra peut-être les développer ou avoir une meilleure coordination et mettre aussi sur pied quelques démarches en matière de lutte contre la violence et l'incivilité.

M. Théo Bregnard, pop-us : Le Conseil communal a dissipé la plupart de nos craintes, notamment celle d'avoir un délégué éloigné du terrain. Il nous reste cependant une question concernant son pouvoir, notamment dans ses relations avec le délégué aux sports et le délégué culturel.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Le délégué aura rang de chef de service. Ce ne sera pas forcément un chef de service au sens strict et juridique du terme. Ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait une discussion. Si effectivement il y a un problème entre le délégué à la jeunesse et un autre chef de service, le délégué à la jeunesse, qui dépendra de Mme Berthet, lui signalera ce qu'il en est. Il discutera éventuellement avec une délégation du Conseil communal qui arbitrera la question s'il y a un problème, parce que si deux chefs de service n'arrivent pas à se mettre d'accord (ce qui est très rare fort heureusement) et qu'il y a une divergence d'opinion dans ce domaine-là, il faudra bien que quelqu'un tranche et c'est le Conseil communal qui le fera. Mais je pense qu'à terme, il y aura une très bonne collaboration entre le délégué et tous les chefs de service, que ce soit ceux de la commune ou ceux de l'Etat, puisque l'on souhaite collaborer étroitement avec l'Etat.

M. Patrick Haldimann, président : La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote. Nous allons d'abord voter le rapport du point 3 de l'ordre du jour.

Le rapport est accepté par 30 voix sans opposition et les motions classées.

M. Patrick Haldimann, président : Nous passons maintenant au vote concernant le rapport du point 4 de l'ordre du jour.

Le rapport est accepté par 30 voix sans opposition et la motion classée.

M. Patrick Haldimann, président : Avant de conclure, j'aimerais vous faire part d'un scoop et remercier M. Henri von Kaenel de son engagement au service de la chose publique. Il m'a laissé entendre à la pause qu'il arrêterait le Conseil général après 14 ans d'activités et que c'était la dernière fois qu'il participait à une de nos séances. Alors merci M. von Kaenel. (vifs applaudissements).

Je lève la séance en vous donnant rendez-vous le mercredi 29 mai et vous souhaite une excellente fin de soirée.

Séance levée à 22h15.

Le président
Patrick Haldimann

Le Secrétaire :
Pierre-Alain Thiébaud

La secrétaire-rédactrice
Lucienne Bolis